NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Chevaliers de la Légion d'honneur : M. Bourquelot, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris; M. Nanta, pharmacien major à Paris. M. Chabert, pharmacien à Tunis.

Officier de la Légion d'honneur : M. Péré, pharmacien-major de 1re classe, à l'hôpital militaire de Marseille.

Officiers de l'Instruction publique : MM. Blanchard, Lhuillier, Midy, Robert, Renard, Secques, à Paris; Baise, à Coutances; Larrieu, à Bagnères-de-Luchon; Raux, à Avesnes; Queillot, à Vouziers; Grés, à Noisy-le-Sec; Bavay, ancien pharmacien en chef de la marine.

Officiers d'Académie : MM. Antoine, Bellair, Blanchet, Benay, Bensimon, Bougier, Bousquet, Cisterne, Damart, Dubois, Fabiou, Guillot, Hézard, Lameland, Lachartre, Larche, Lemaitre, Menin, Millet, Tajan, Thompson, Vitalis, à Paris; Angelvin, Charles, Désanti, Gimié, Sinoncelli, à Marseille; Barthélemy, à Montrouge; Barthélemy, à Brives; Barthoulot, à Vichy; Bompied, à Saint-Denis; Chicandard, à Lyon-Montplaisir; Jouisse, à Orléans; Rouveiroi, à Issy; Bastia, à Vienne; Berger, à Maintenon; Beronie, à Tulle; Cailloux, à la Brède; Cambus, à Orthez; Chaubet, à Carcassonne; Collandre, à Allauche; Cros, à Montpellier; Darnis, à Toulouse; Delafond, à Neauphle-le-Château; Delorme, à Saint-Calais; Delvallez, à Harmes; Devillers, à Vincennes; Devouassoux, à Châteauneuf-en-Thymerais; Didier, à Saint-Marcellin; Douziech, à Decazeville; Ducatte, à Villemomble; Duphil, à Arcachon; Garnal, à Cahors; Gautret, à Bordeaux; Grandpierre, à Sedan; Hallé, à Enghien; Hemmerlé, à Gentilly; Jaubert, à Mostaganem; Laprée, à Challans; Loubion, à Montauban; Malet, à Saint-Raphaël; Montel, à Avignon; Paillé, à Carbonne; Rimbaud, à Martigues; Baylon, pharmacien de la marine, à Bordeaux; Lautier, pharmacien de la marine; Manget, pharmacien-major, à Nantes; Maronneau, pharmacien-major, à Mostaganem; Sauvaire, pharmacien en chef de la marine, à Toulon.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. Desprez, Nicolas, de Paris; Delahaye, de Doullens; Fontaine, de Brécey; Raynaud, de Biarritz.

Concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie. — Aux termes d'un arrêté ministériel du 13 décembre 1904, un concours s'ouvrira le 19 juin 1905 devant l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes, à ladite Ecole.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.



Pour couvrir sa responsabilité, le médecin doit toujours délivrer une ordonnance écrite. — Il arrive parfois que le médecin, dans un cas plus ou moins urgent, demande lui-même chez le pharmacien — ou charge une personne d'aller prendre dans une pharmacie — tel ou tel remède, sans remettre au pharmacien ou au commissionnaire une ordonnance écrite. Cette manière de faire exige de la part du médecin la vérification de l'identité du produit reçu avec le produit demandé, si tant est que le pharmacien ait cru devoir délivrer le médicament sans être couvert par une ordonnance magistrale. En ce faisant, il a certainement agi contre la loi, mais par suite du procédé irrégulier que le médecin a employé, il n'est pas difficile au premier de rejeter toute responsabilité sur le second ou sur l'intermédiaire.

Une instance engagée contre un de nos confrères de Paris qui exerce l'art dentaire — laquelle a parcouru tous les degrés de la hiérarchie judiciaire — prouve qu'un médecin, pour se mettre à l'abri de toute responsabilité, doit toujours délivrer une ordonnance écrite. C'est ce qui ressort clairement de l'arrêt rendu en cette affaire par la Chambre des requêtes de la Cour de cassation, dans son audience du 15 novembre 1904. Cet arrêt, d'autant plus démonstratif que les faits générateurs de l'instance s'étaient passés dans un établissement hospitalier officiel, le confrère en cause s'étant servi d'une solution étiquetée « chlorhydrate de cocaïne au 1 pour 100 » qui se trouvait à sa disposition dans le local où il faisait sa consultation, décide que :

« Saisis d'une demande tendant à obtenir des dommages-intérêts d'un médecin qui, faute d'avoir demandé, par ordonnance écrite, le médicament nécessaire pour anesthésier et extraire une dent, aurait reçu par erreur un liquide corrosif et s'en serait servi, les juges ont pu repousser cette demande en s'appuyant sur ce que, la substitution fût-elle démontrée, la causticité du liquide substitué ne s'est révélée par aucun effet, ni à l'opérateur, ni au plaignant, au moment de l'opération; que celle-ci a été normale ; que la blessure alléguée n'a jamais eu aucune gravité, et que la situation dudit plaignant n'est pas plus fâcheuse que celle de toute personne ayant subi la même opération. »

Dans l'espèce, le dénouement a été favorable au médecin, par suite des circonstances de la cause; mais il n'en aurait pas été de même, sans doute, si le produit employé avait déterminé des lésions persistantes. Or, en pareille occurrence, l'erreur commise par le pharmacien, si le médecin avait délivré une ordonnance écrite, serait retombée tout entière sur le pharmacien, tandis que dans le cas contraire c'est au médecin qu'incombe la plus grande part de responsabilité. C'est pourquoi un médecin prudent doit toujours délivrer une ordonnance écrite. (*Sem. méd.*)

COTE COMMERCIALE

DÉCEMBRE

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Article	Prix
Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	4 50 à 5 »
— — demi-dur	2 25 à 2 50
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 75 à 4 75
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 75 à 3 25
Aloès du Cap	1 25 à 1 50
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 50 à 2 »
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »

Article	Prix
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » 40
— de quassia, *copeaux.*	» 90 à 1 10
— de santal citrin	2 25 à 2 50
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 25 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 15 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Article	Prix
Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 55
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 45
— *grosse, blonde*	1 40
— *petite,* —	1 40
Girofles	4 25 à 5 »
	DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 75
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 25
— — — *blonde*	» » » 95
— — — *brune.*	» » » 75
Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 70 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »

Article	Prix
Hydrastis canadensis	19 » à 20 »
Ipéca Rio	15 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 » à 2 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	9 50 à 10 »
Manne, *larmes*	5 50 à 6 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	1 » à 2 »
Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 30 à » 40
Opium	19 » à 21 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	1 35 à 1 50
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 » à 3 50
Safran du Gâtinais	85 » à 90 »
— d'Espagne	55 » à 70 »
Salsepareille	1 10 à 1 25
Scammonée	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50	Coca, *feuilles*	3 50 à 3 75
Semen contra	1 60 à 2 »	Gentiane, *racines*	» 60 à » 85
Séné palthe	2 » à 2 50	Guimauve, *fleurs*	2 » à 2 50
— follicules	2 25 à 2 75	Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
— Tinévelly	1 » à 1 15	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »	Lichen d'Islande	» 65 à 90
Thé noir	5 50 à 7 »	Mauve, *fleurs*	2 75 à 3 25
— vert	5 50 à 12 »	Menthe, *feuilles*	2 75 à 3 »
Vanille	50 » à 100 »	Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
		Roses Provins	6 50 à 8 »
Herbes :		Sauge	» 90 à 1 10
Belladone, *feuilles*	1 20 à 1 50	Strammonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25	Tilleul, *bractées*	2 50 à 3 »
Cascara sagrada, *écorces*	1 75 à 2 50	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	2 90 à 3 »	Iodoforme	» » à » »
— tartrique	2 60 à 2 75	Kermès n° 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	» » à » »	— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
— de soude	» » à » »		
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Menthol	30 » à 40 »
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 35 »	Mercure	» » à » »
Bromure de potassium	» » à » »	— précipité rouge	» » à » »
— de sodium	» » à » »	— — blanc	» » à » »
		Morphine chlorhyd.	205 » à 210 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel	8 50 à 9 »		
Camphre	8 50 à 10 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
Carbonate de créosote	» » à » »	— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
— de gaïacol	» » à » »	Podophylline . . *le kil.*	30 » à 32 »
Chloral	» » à » »	Quinine, *sulfate. . le kil.*	40 » à 45 »
Chlorate de potasse	» » à » »	— *bromhydrate* —	55 » à 60 »
Chloroforme	» » à » »	— *bi-bromhydrate* —	60 » à 65 »
Cocaïne *chlorhydrate*	600 » à 650 »	— *chlorhydrate* —	55 » à 60 »
Codéine	340 » à 375 »	— *valérianate* —	70 » à 75 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Éther 65°	1 50 à 2 »	Salicylate de soude *crist.*	9 »
		— — *amorphe.*	7 75
Gaïacol liquide	» »	Salol	8 » à 9 »
— pur	» »	Santonine	79 » à 85 »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	» » à » »	Vanilline	70 » à 90 »

NOUVELLES

Distinction honorifique. — Sont nommés :

Officier de l'Instruction publique : M. DEPOULLY, préparateur à l'Ecole supérieure de pharmacie.

Chevalier du Mérite agricole : MM. LAFAY, STRŒBEL, MIDY, à Paris; BEULAYGUE, à Alger.

Congrès de Chimie et de Pharmacie de Liége. — Voir p. 117.

Ecole de médecine et de pharmacie de Tours. — M. JAVILLIER, pharmacien supérieur de 1re classe, licencié ès sciences, chargé de cours de pharmacie et matière médicale, est nommé professeur de pharmacie et matière médicale, à dater du 5 février 1905.

Association Amicale des Etudiants en Pharmacie de France. — A l'issue de son Assemblée générale, tenue le 21 janvier dernier, l'Association Amicale des Étudiants en Pharmacie de France a procédé à l'élection de son Bureau, qui se trouve constitué comme suit, pour l'année 1905 :

Président : M. Georges OUDIN; *vice-présidents* : MM. Georges BARTHET, Charles BEHA ; *secrétaire général* : M. Pierre MAUVAIS; *trésorier* : M. Maurice ODENT.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Tours. — Par arrêté du 27 décembre 1904, M. VILLEDIEU, pharmacien de 1re classe, a été institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de physique et de chimie.

École de plein exercice de Médecine et de Pharmacie de Nantes. — Un concours s'ouvrira, le 29 mai 1905, devant l'École supérieure de Pharmacie de Paris, pour un emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à Nantes. — Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

Par arrêté du 11 janvier 1905, M. COL, docteur ès sciences naturelles, pharmacien de 1re classe, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'École de médecine de Clermont, a été délégué provisoirement dans les fonctions de suppléant de la chaire d'histoire naturelle et de chef des travaux d'histoire naturelle à l'École de Nantes, en remplacement de M. ROUSSEAU.

École supérieure de Pharmacie de Paris. — Par arrêté du 4 janvier 1905, M. LEXTRAIT, chef des travaux de chimie analytique, a été admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à dater du 1er janvier 1905.

Concours d'internat en pharmacie dans les asiles de la Seine.

1re *Epreuve* : Reconnaissance de vingt médicaments simples.

2e *Epreuve* : Reconnaissance de dix médicaments composés avec dissertation (les dissertations ont été : extrait de quinquina, extrait d'opium, sirop d'iodure de fer).

3e *Epreuve* : Oral : 1re série. Recherche et dosage de l'albumine dans l'urine. Préparations de seigle ergoté. — 2e série. Des chlorures décolorants. De l'eau de Laurier-Cerise.

4e *Epreuve* : Ecrite : Ammoniaque et sels ammoniacaux. Gazes et cotons médicamenteux. Produits fournis par les abeilles.

Les questions restant dans l'urne étaient :

Composition et analyse de l'air athmosphérique. Iode et iodure de potassium. Teintures alcooliques. Préparation et essai des pommades mercurielles et du nitrate d'argent. Produits fournis à la matière médicale par les Ombellifères. Produits fournis par les Lauracées.

Ont été nommés : MM. GUILLEVIC, MAUFERON, ALLAMAGNY.

Concours pour la nomination d'un pharmacien à l'asile d'aliénés de Clermont (Oise). — *Jury* : Président : M. PRUNIER. Membres : MM. PRUNIER, BOURQUELOT, RADAIS, MOUREU, GRIMBERT.

Composition écrite : Alcool et teintures alcooliques.

Epreuves pratiques : Analyse d'un lait et d'un mélange de sels. Coloration du bacille de la tuberculose. Examen microscopique d'un liquide pathologique. *Reconnaissance de dix médicaments composés avec dissertation sur* le sirop d'iodure de fer.

Trente-six candidats étaient inscrits; le jury a proposé : M. VILLE.

Souscription en l'honneur du professeur Bourquelot. — A l'occasion de la nomination récente de M. le professeur BOURQUELOT au grade de chevalier de la Légion d'honneur, ses condisciples, ses élèves et ses collègues ont eu l'idée de constituer un Comité dans le but de lui offrir, sous la forme d'un objet d'art, un souvenir destiné à lui témoigner la sympathie qu'il a su s'attirer de toutes parts pendant sa carrière déjà longue et consacrée tout entière au service exclusif de la pharmacie.

Ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de s'associer à la manifestation dont le Comité a pris l'initiative peuvent adresser leur souscription, soit à M. GUINOCHET, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité, rue Jacob, soit à M. OUDIN, président de l'Association amicale des étudiants en pharmacie de France, 85, boulevard Saint-Michel, à Paris.

Le Comité a fixé à 10 francs le maximum de la cotisation.

LE COMITÉ.

Association des docteurs en pharmacie. — Président : M. JABOIN; vice-présidents : MM. VAUDIN, ANDRÉ; secrétaire général : M. R. ROUSSEL; secrétaires des séances : MM. LECORNEUR, WEILL; trésorier : M. RENAUX; archiviste : M. FELTZ.

Communications des syndicats. — Voir la deuxième partie, à la suite des comptes rendus des Sociétés savantes.

COTE COMMERCIALE

JANVIER

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :		Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
Jaune Calisaya dur	4 50 à 5 »	— Siam	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 50 à 3 »	Beurre de cacao	5 50 à 7 50
Gris — roulé	1 95 à 2 50	— de muscades	11 » à 13 »
— Java	1 25 à 2 »	Blanc de baleine	4 50 à 5 »
— Ceylan	1 25 à 1 75	Bois de gaïac	» 20 à » 40
Loxa vrai	3 50 à 4 »	— de quassia, *copeaux*	» 90 à 1 10
— cultivé	1 50 à 2 »	— de santal citrin	2 25 à 2 50
Huanuco vrai	2 75 à 3 25	— de sassafras	1 40 à 1 75
		Cachou	1 » à 1 50
Aloès du Cap	1 10 à 1 25	Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
Amadou	5 50 à 6 »	— de Chine	3 25 à 3 75
Anis étoilé	1 75 à 2 25	Cantharides de Russie	13 50 à 15 »
Arrow root	1 50 à 1 75	Castoréum	200 » à 300 »
Baume de copahu *solidif*	4 50 à 5 »	Cire blanche d'abeilles	4 50
— du Pérou	14 » à 16 »	— jaune —	3 50 à 4 »
— de Tolu	4 » à 5 »	Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »	Hydrastis canadensis	22 » à 23 »
Colombo	» 60 à » 95	Ipéca Rio	15 » à 20 »
Coloquintes	4 » à 5 50	Jalap, racines	1 75 à 2 »
Cubèbes	4 75 à 5 »	Jaborandi	2 » à 2 50
Encens	» 90 à 2 »	Kousso	4 50 à 5 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »	Lycopode	10 50 à 11 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50	Manne, *larmes*	5 50 à 6 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40	Maté	2 » à 2 50
— *grosse, blonde*	1 30	Myrrhe	1 » à 2 »
— *petite,* —	1 25	Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Girofles	4 25 à 5 »	Noix de kola	1 75 à 2 »
		— muscades	8 » à 12 »
	DUNKERQUE — Disponible	— vomiques	» 30 à » 40
		Opium	20 50 à 22 »
Huile de foie de morue	—	Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
blanche vapeur	» » 1 75	Ratanhia	1 35 à 1 50
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 25	Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
— — — *blonde*	» » » 95	Rhubarbe de Chine	3 » à 3 50
— — — *brune.*	» » » 75	Safran du Gâtinais	85 » à 90 »
		— d'Espagne	60 » à 75 »
		Salsepareille	1 10 à 1 25
Huile d'amandes douces	2 50 à » »	Scammonée	25 » à 65 »
— de ricin (hors Paris)	» 70 à » 80	— résine brune	20 » à 25 »
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »	— — blanche	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50
Semen contra	1 60 à 2 »
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 25 à 2 75
— Tinévelly	1 » à 1 15
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »
Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille	50 » à 100 »

Herbes :

Belladone, *feuilles*	1 20 à 1 50
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50
Coca, *feuilles*	3 50 à 3 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 65 à 90
Mauve, *fleurs*	3 » à 3 25
Menthe, *feuilles*	2 75 à 3 »
Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
Roses Provins	6 50 à 8 »
Sauge	» 90 à 1 10
Strammonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Tilleul, *bractées*	2 50 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	2 90 à 3 »
— tartrique	2 60 à 2 75
Benzoate de lithine	» » à » »
— de soude	» » à » »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 35 »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »
— de sodium	» » à » »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	8 50 à 10 »
Carbonate de créosote	» » à » »
— de gaïacol	» » à » »
Chloral	» » à » »
Chlorate de potasse	» » à » »
Chloroforme	» » à » »
Cocaïne *chlorhydrate*	600 » à 650 »
Codéine	340 » à 375 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 50 à 2 »
Gaïacol liquide	» »
— pur	» »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »
Iodoforme	54 75 à 55 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	30 » à 40 »
Mercure	» » à » »
— précipité rouge	» » à » »
— — blanc	» » à » »
Morphine chlorhyd.	205 » à 210 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Quinine, *sulfate* . . *le kil.*	37 » à 40 »
— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
— *valérianate* —	60 » à 65 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	9 »
— — *amorphe.*	7 75
Salol	8 » à 9 »
Santonine	79 » à 85 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	70 » à 90 »

SELS D'IODE

Iodure de potassium	41 50
Iode bi-sublimé	50 »
Iodure de sodium cristallisé	37 »
Iodure de sodium desséché	45 50
Iodoforme	54 75

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. Sont nommés : chevalier de la Légion d'honneur : M. Battle, pharmacien à Perpignan; Officier d'académie, M. Puillet, pharmacien à Chauffailles (Saône-et-Loire).

Faculté des sciences de l'Université de Paris. — M. Gabriel Bertrand, docteur ès-sciences, chef de service à l'Institut Pasteur, est nommé chargé du cours de chimie biologique à la Faculté des sciences de Paris, en remplacement de M. Duclaux.

École supérieure de pharmacie de Paris. — M. Cousin, Dr ès sciences, chef des travaux pratiques de chimie (1re année) est nommé chef des travaux pratiques de 2e année en remplacement de M. Lextrait, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Defacqz, docteur ès sciences, pharmacien de 1re classe, préparateur de chimie, est nommé chef des travaux pratiques de chimie (1re année) en remplacement de M. Cousin.

École supérieure de Pharmacie de Paris. — *Conférences de chimie biologique*, par M. Grimbert, agrégé.

Les conférences porteront sur les sujets suivants :

Généralités sur les matières albuminoïdes, leur séparation analytique, leur dosage. — *Sang* : Mesure de la coagulabilité; dosage de l'hémoglobine; analyse chimique; pigments étrangers; cryoscopie; numération des globules. — *Liquides de l'organisme* : Liquides de pleurésie, d'ascite, d'hydrocèle, de kystes ovariens, de kystes hydatiques, etc.—*Liquide céphalo-rachidien et cytodiagnostic*. — *Lait de femme* : Particularités concernant le dosage du lactose et de la caséine; colostrum; exemples de lait et de colostrums physiologiques. — *Suc gastrique* : Chimisme stomacal; repas d'épreuve; analyses qualitative et quantitative; méthodes de Mintz, de Topfer, de Meunier, de Winter, etc.; dosage de la pepsine (Mette); motricité, sa détermination. — *Urine* : Passage des médicaments dans l'urine; diazoréaction d'Ehrlich; épreuve du bleu de méthylène; rapports urinaires.

Cette série de conférences commencera après Pâques.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux. — M. Barthe, agrégé libre, est rappelé à l'exercice du 1er mars 1905, au 31 octobre 1907.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. — M. Ribaut, agrégé, est chargé en outre d'un cours de pharmacie.

École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours. — Un concours s'ouvrira à l'École supérieure de pharmacie de Paris, le 6 novembre 1905, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle, à l'École préparatoire de médecine et pharmacie de Tours. Le registre sera clos, un mois avant l'ouverture dudit concours.

Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. — Le Jury est composé de : MM. Lafont, président; Bougault, Choay, Cousin, Guérin, Preudhomme, Richaud.



PRÉPARATION & DIRECTION GÉNÉRALE
LABORATOIRES DE CHIMIE BIOLOGIQUE
à GENTILLY (PARIS)

Sucs inaltérables de Plantes Fraîches

ENERGETÈNE
DE VALÉRIANE

ANTISPASMODIQUE. — SÉDATIF du SYSTÈME NERVEUX

SE PRESCRIT AU LIEU ET PLACE

de l'ACIDE VALÉRIANIQUE et de certains VALÉRIANATES

Le flacon : 3f50 physiologiquement *inactifs* Le flacon : 3f50

ÉNERGÉTÈNES VÉGÉTAUX - Prépar. BYLA, Gentilly

de DIGITALE ✦ GENET ✦ MUGUET ✦ COLCHIQUE 3f50

ADRENALINE BYLA

		au Pharm.
Basique, le tube de 5 centigr.....		net 4 fr.
Solution (chlorhydrate) à 1/1000, flac. 30 gr.		– 3 »
— — — flac. 15 gr.		– 1 50
Collyre — à 1/5000. Le flac....		– 2 »
Ampoules de 1cc à 1/2 mill. La boîte de 6.		– 2 »

Exposition industrielle d'Orléans : *Commerce, Agriculture, Sciences, Beaux-Arts* (*mai-août* 1905). — L'Exposition d'Orléans qui sera inaugurée par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie, et qui est patronnée par MM. les ministres de l'Agriculture, des Colonies, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'ouvrira le 1er mai.

En raison de son importance, il a été formé une section spéciale d'hygiène, arts médicaux et pharmaceutiques, et afin de faciliter aux exposants français leur participation dans cette section, un modèle unique a été adopté pour les installations en vitrine. Les produits peuvent figurer à l'état factice, ou d'imitation, pendant la durée de l'Exposition, et le tarif comprenant tous les frais d'emplacement, location de vitrines, installation, etc., est de 150 francs pour 1 mètre de façade, ou de 80 francs pour 1/2 mètre.

Le classement sera fait très prochainement, et les demandes doivent être adressées à l'administration de l'Exposition, à Orléans (*Communiqué*).

Exposition nationale d'Agriculture coloniale. — Une Exposition nationale d'agriculture coloniale s'ouvrira du 20 juin au 20 juillet 1905, au Jardin colonial à Nogent-sur-Marne, sous le haut patronage de MM. les ministres des Colonies et de l'Agriculture, et sous la présidence de M. ÉTIENNE, ministre de l'Intérieur.

Dans la classe I, on nous prie de vouloir bien signaler au public pharmaceutique, que la 3e section est réservée aux produits pharmaceutiques : *Kola*, *Quinquinas*, *Opiums*, *Coca*, produits préparés pour l'exportation et remèdes indigènes, etc.

L'article 6 du règlement général est ainsi conçu : *L'Exposition disposera d'emplacements à l'air libre dans le parc, ou à couvert dans les galeries. Il sera perçu 2 francs par mètre carré pour tout emplacement à l'air libre. Le prix des places à couvert sera de 10 francs le mètre carré.*

Adresser toute demande de renseignements à M. le **Commissaire général au Jardin colonial de Nogent-sur-Marne (Seine).**

Le Bureau de la classe I est ainsi composé :

Président : M. Gaston MENIER ; *vices-présidents* : MM. Em. PERROT et CARIMENTRAND ; *secrétaire* : M. CHALOT ; *membres* : MM. LUTZ, PRUDHOMME, V. MOREL LECONTE, BOIS, J. BÉNARD, BÉRAUD, LANDRIN, LOMBARD, GREVERATH, E. WATEL.

CONGRÈS COLONIAUX FRANÇAIS DE 1905

Le Comité d'organisation a désigné comme suit la composition du bureau de la XVIe section (*Matière médicale et pharmacie*).

Présidents d'honneur : MM. GUIGNARD de l'Institut, directeur de l'École supérieure de pharmacie et SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'École supérieure de pharmacie de Nancy.

Président : M. Em. PERROT, professeur de matière médicale à l'École supérieure de pharmacie de Paris : *vice-présidents* ; M. L. LUTZ, professeur à l'École supérieure d'agriculture coloniale, agrégé à l'École supérieure de pharmacie de Paris ; M. GORIS, Dr ès sciences.

Les séances se tiendront à l'École des Htes-Études commerciales du 4 au 8 juin.

COTE COMMERCIALE

FÉVRIER

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	4 50 à 5 »
— — demi-dur	2 50 à 3 »
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 75 à 3 25
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » 40
— de quassia, *copeaux.*	» 90 à 1 10
— de santal citrin	2 25 à 2 50
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 25 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 15 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
— *petite,* —	1 25
Girofles	4 25 à 5 »
	DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 75
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 25
— — — *blonde*	» » » 95
— — — *brune.*	» » » 75
Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 70 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	22 » à 23 »
Ipéca Rio	15 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 » à 2 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	10 50 à 11 »
Manne, *larmes*	5 50 à 6 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	3 » à 3 50
Musc . . . . . . *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	20 50 à 22 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	1 35 à 1 50
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 » à 3 50
Safran du Gâtinais	85 » à 90 »
— d'Espagne	65 » à 75 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée	25 » à 65 »
— résine brune.	20 » à 25 »
— — blanche.	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50
Semen contra	1 70 à 2 »
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 25 à 2 75
— Tinévelly	1 » à 1 15
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »
Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille	50 » à 100 »
Herbes :	
Belladone, *feuilles*	1 20 à 1 50
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50
Coca, *feuilles*	3 50 à 3 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 65 à 90
Mauve, *fleurs*	3 » à 3 25
Menthe, *feuilles*	2 75 à 3 »
Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
Roses Provins	6 50 à 8 »
Sauge	» 90 à 1 10
Stramonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	2 90 à 3 »
— tartrique	2 60 à 2 75
Benzoate de lithine	» » à » »
— de soude	» » à » »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 35 »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »
— de sodium	» » à » »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	8 50 à 10 »
Carbonate de créosote	» » à » »
— de gaïacol	» » à » »
Chloral	» » à » »
Chlorate de potasse	» » à » »
Chloroforme	» » à » »
Cocaïne *chlorhydrate*	600 » à 650 »
Codéine	390 » à 400 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 50 à 2 »
Gaïacol liquide	» »
— pur	» »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »
Iodoforme	54 75 à 55 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	25 » à 30 »
Mercure	» » à » »
— précipité rouge	» » à » »
— — blanc	» » à » »
Morphine chlorhyd.	205 » à 210 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate*, —	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Quinine, *sulfate. . le kil.*	37 » à 40 »
— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
— *valérianate* —	60 » à 65 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	9 »
— — *amorphe.*	7 75
Salol	8 » à 9 »
Santonine	79 » à 85 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	70 » à 90 »

Le Bismuth métal a baissé à Londres de 2 fr. 75 par kilo, les fabricants de sels n'ont pas encore tenu compte de cette baisse, mais elle ne peut tarder à produire son effet.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Sont nommés :

Officier d'Académie : Gardel, à Paris; Fabre, à Lavit-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Chevalier du Mérite agricole : MM. Couturieux, Lancosme, Matinet, Midy, Robin (Maurice), Sabatier, Bousquet, à Paris, Desmolins, à Angerville.

Nomination. — M. le Dr A. Mounié, pharmacien en chef de l'Infirmerie centrale des prisons de la Seine, est nommé membre du Comité consultatif d'hygiène pénitentiaire.

École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. — Un concours pour un emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle s'ouvrira devant l'École supérieure de pharmacie de Paris, le 6 novembre 1905.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant le concours. (*Arrêté du 25 mars* 1905.)

École de médecine de Marseille. — M. Moitessier, agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, est nommé professeur de chimie en remplacement de M. Rietsch. M. Arthus a été chargé du cours de bactériologie.

Service de santé militaire. — Un concours s'ouvrira le 15 décembre à l'Ecole d'application du service de santé militaire pour l'admission aux emplois de *pharmacien stagiaire.*

Les programmes arrêtés le 26 février 1905 ont été insérés au *Bulletin officiel.*

Congrès coloniaux français, 18, rue le Pelletier, Paris (IXe). — *Congrès de* 1905 : *Matière médicale et pharmacie* :

M. L. Guignard, de l'Institut et M. Schlagdenhaufen, ancien directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Nancy, *présidents d'honneur.*

M. Em. Perrot, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, *président.*

M. Beille, agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux, *vice-président.*

M. Lutz, professeur à l'École supérieure d'Agriculture coloniale.

M. A. Goris, docteur ès sciences, chef de Laboratoire à l'École supérieure de pharmacie de Paris, pharmacien des hôpitaux, *secrétaire.*

Secrétariat. Les mardis et vendredis de 2 à 5 heures, 4, avenue de l'Observatoire, 4, Paris (VIe).

Le Comité général des Congrès coloniaux a décidé de tenir ses séances du 4 au 8 juin 1905. A l'unanimité ce Comité a décidé, sur la proposition de M. le professeur Perrot, d'offrir la présidence d'honneur de la XVIe section à MM. les professeurs Guignard et Schlagdenhaufen de Nancy. M. Lutz, professeur agrégé à l'École supérieure de pharmacie de Paris a été nommé vice-président en remplacement de M. Joanin démissionnaire.

Le bureau de la XVIe section nous prie d'insérer cette circulaire.

« Monsieur,

« Le Comité des Congrès coloniaux français, vient de décider de tenir dorénavant une session annuelle en mai-juin; devant le succès remporté par les réunions de 1904 et grâce aux adhésions et concours assurés pour celle de 1905 la pérennité de ce Congrès est définitivement établie.

« Le maintien de la XVIe section (*Matière médicale et pharmacie*) a été décidé et le bureau est chargé de faire appel aux pharmaciens, membres du service de santé de la marine et des colonies, droguistes et commissionnaires, importateurs et exportateurs.

« Le bureau de la section s'entendra avec le bureau des sections d'hygiène, de prophylaxie internationale et aussi des sections de Médecine tropicale et d'Agronomie pour que les discussions ne soient pas ouvertes aux mêmes heures et que les congressistes puissent se rendre aux réunions de ces diverses sections.

« Dans la dernière réunion de la section seront faites les propositions pour le renouvellement du bureau de l'année 1906.

« Dans le but de faciliter la marche des discussions, nous avons réparti les questions à traiter sous différents titres.

« I. — Etude sur les produits utilisés comme médicaments chez les diverses peuplades indigènes des colonies françaises. Méthodes à employer pour mener à bien de semblables études. Rapporteur, M. le professeur Perrot.

« II. — Notes sur la culture et l'exploitation des plantes médicinales dans les colonies françaises. Importance commerciale du trafic.

« III. — Quelles sont les plantes médicinales exotiques faisant l'objet d'un commerce important avec la métropole pour lesquels nous sommes tributaires de l'étranger. Possibilité de leur culture dans les colonies françaises. Nécessité de réunir tous les renseignements concernant ces végétaux et moyens d'y parvenir.

« IV. — Quels sont les végétaux dont les principes actifs chimiques (glucosides, alcaloïdes, essences, etc.) peuvent être préparés au moins partiellement dans les pays producteurs et donner lieu à une rénumération suffisante. Rapporteur : M. le Dr Bourcet.

« V. — Communication sur les études botaniques, chimiques et pharmacodynamiques des matières premières d'origine végétale ou animale destinées à la thérapeutique.

« VI. — Des formes pharmaceutiques les plus simples, les moins encombrantes et les plus efficaces se rapportant à l'hygiène ou la thérapeutique utilisables par les voyageurs, les colonnes d'exploration, et pouvant servir au ravitaillement des postes dans les pays tropicaux. (*La présentation de produits devra toujours être accompagnée d'un rapport manuscrit mentionnant les avantages de la nouvelle forme pharmaceutique, son transport facile et sa conservation assurée sous tous les climats.*)

« VII. — Conseils pour la récolte des plantes (*Rapport de la Commission nommée à cet effet en 1904*).

« VIII. — Questions à mettre à l'étude pour le prochain Congrès.

« Le bureau, en vous soumettant ce programme, espère que vous voudrez bien répondre à son pressant appel en adressant au plus tôt votre adhésion à M. Goris, docteur ès sciences, 4, avenue de l'Observatoire, Paris, VIe, et en lui faisant part de votre désir de traiter tel ou tel sujet.

Le secrétaire :	*Le président* :
A. Goris.	Em. Perrot. »

Nota. — La cotisation de membre actif du Congrès colonial est fixée à 10 francs et doit être adressée à M. le *Secrétaire général du Congrès*, 18, *rue Le Pelletier, Paris*, IXe. Elle donne droit à tous les avantages offerts aux membres du Congrès et notamment à des réductions importantes pour les voyages effectués sur les chemins de fer et les navires de la Compagnie générale transatlantique.

COTE COMMERCIALE

MARS

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	4 » à 4 50
— — demi-dur	2 50 à 3 »
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 75 à 3 25
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif.*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » 40
— de quassia, *copeaux.*	» 90 à 1 10
— de santal citrin	2 25 à 2 50
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 25 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 15 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
— *petite,* —	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» » 1 75
Huile de foie de morue *amb.*	» » 1 25
— — — *blonde*	» » » 95
— — — *brune.*	» » » 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 70 à » 80
— de Croton tiglium..	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	22 50 à 25 »
Ipéca Rio	15 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 » à 2 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	10 50 à 11 »
Manne, *larmes*	5 50 à 6 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	3 » à 3 50
Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	21 » à 22 »
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	1 35 à 1 50
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 » à 3 50
Safran du Gâtinais	85 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée	25 » à 65 »
— résine brune.	20 » à 25 »
— — blanche.	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50
Semen contra	1 70 à 2 »
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 25 à 2 75
— Tinévelly	1 » à 1 15
Téréhenthine Venise	2 40 à 3 »
Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille	50 » à 100 »
Herbes :	
Belladone, *feuilles*	1 20 à 1 50
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50
Coca, *feuilles*	3 50 à 3 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 65 à 90
Mauve, *fleurs*	3 » à 3 25
Menthe, *feuilles*	2 50 à 2 75
Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
Roses Provins	6 50 à 8 »
Sauge	» 90 à 1 10
Stramonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 90 à 3 25
— tartrique	2 60 à 2 75
Benzoate de lithine	» » à » »
— de soude	» » à » »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00k.	24 50
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 26 »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »
— de sodium	» » à » »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	8 75 à 10 »
Carbonate de créosote	» » à » »
— de gaïacol	» » à » »
Chloral	» » à » »
Chlorate de potasse	» » à » »
Chloroforme	» » à » »
Cocaïne *chlorhydrate*	600 » à 650 »
Codéine	390 » à 400 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 50 à 2 »
Gaïacol liquide	» »
— pur	» »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude.	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »
Iodoforme	54 75 à 55 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	25 » à 30 »
Mercure	» » à » »
— précipité rouge	» » à » »
— — blanc	» » à » »
Morphine chlorhyd.	205 » à 210 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Quinine, *sulfate* . . *le kil.*	37 » à 40 »
— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
— *valérianate* —	60 » à 65 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	9 »
— — *amorphe.*	7 75
Salol	8 » à 9 »
Santonine	79 » à 85 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	65 » à 70 »

Quinine. — Les dernières enchères d'Amsterdam ont fait fléchir les cours de 2 francs par kilo.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — Par décret ministériel, sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. E. Cheylud a été nommé membre correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Corps de santé militaire. — Par décret du 25 mars 1905 ont été nommés dans le cadre des pharmaciens de réserve :

Au grade de Pharmacien principal de 1re classe : M. Balland.

Au grade de Pharmacien aide-major de 2e classe : MM. Isérable, Lefèvre, Gasparoux, Dorbes, Boulay, Puicoyoul-Labruyère, Cartillier, Hinard, Layraud, Barbié, Lartet, Laouenan, Maisonneuve, Leray, Girel, Saudé, Bardout, Capayrou, Leroussaud, Sagot, Paty, Averoin, Jeanne, Rossignol, Soudey, Martel, Micolier, Duval, Coussinet, Chérot, André, Flandrin, Pépin, Reddé, Conan, Lemaire, Cassette, Boivin, Moret, Lazennec, Papion, Luguet, Deshayes, Dumolard, Petit, Palisse, Dupau, Madot, Martin, Simon, Pollet, Berlioz, Galand, Mastain, Bouyer et Goutal.

Par décret du 25 mars 1905, ont été nommés dans le cadre des pharmaciens de l'armée territoriale :

Au grade de Pharmacien aide-major de 2e classe : MM. Bourgeois et Moreau.

Concours pour les prix de l'Internat en Pharmacie. — Le concours annuel pour les prix à décerner aux internes des hôpitaux et hospices civils de Paris, sera ouvert le mercredi 7 juin 1905, à midi précis, dans la salle des concours de l'administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Ecole de médecine et de pharmacie de Tours. — Un congé du 1er avril au 31 octobre 1905 est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lerat, suppléant des chaires de pharmacie et matière médicale.

Ecole de médecine et de pharmacie de Nantes. — 1° *Nomination.* — Par arrêté du 15 avril 1905, M. Tabuteau, suppléant, a été nommé professeur de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

2° *Concours pour un emploi de suppléant de physique.* — Un concours s'ouvrira le 13 novembre 1905, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de physique à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours. (Arrêté du 18 avril 1905.)

Russie : Emballage des médicaments brevetés venant de l'étranger[1]. — Le Département des Douanes informe qu'en vue de la prochaine publication d'une réglementation complète et précise de l'importation en Russie des médicaments patentés étrangers, il sera admis à titre provisoire d'importer dans les emballages primitivement autorisés par le conseil de médecine, ceux des médicaments qui entreront en douane avant le 1er/14 juillet 1905. (*Circulaire du Département des Douanes, en date du 26 novembre-9 décembre 1904, sub. 30609.*)

1. Voir le *Moniteur officiel du Commerce* du 20 octobre 1904 et du 12 janvier 1905.

COTE COMMERCIALE

AVRIL

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur	4 » à 4 50
— — demi-dur	2 50 à 3 »
Gris — roulé	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 75 à 3 25
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou	5 50 à 6 »
Anis étoilé	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*	4 50 à 5 »
— du Pérou	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »
Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades	11 » à 13 »
Blanc de baleine	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » 40
— de quassia, *copeaux*	» 90 à 1 10
— de santal citrin	2 25 à 2 50
— de sassafras	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan	5 50 à 6 »
— de Chine	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie	13 50 à 15 »
Castoréum	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles	4 50
— jaune —	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde*	1 30
— *petite,* —	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

		DUNKERQUE — Disponible —
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» »	1 75
Huile de foie de morue *amb.*	» »	1 25
— — — *blonde*	» »	» 95
— — — *brune.*	» »	» 75

Huile d'amandes douces	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium	8 50 à 10 »
Hydrastis canadensis	22 50 à 25 »
Ipéca Rio	16 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	10 50 à 11 »
Manne, *larmes*	5 75 à 6 50
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	3 » à 3 50
Musc. *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	22 50 à 23 50
Pyrèthre, *poudre*	3 » à 4 »
Ratanhia	1 25 à 1 50
Réglisse d'Espagne	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine	3 50 à 4 50
Safran du Gâtinais	80 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité)	25 » à 65 »
— résine brune	20 » à 25 »
— — blanche	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50
Semen contra	1 80 à 2 »
Séné palthe	2 » à 2 50
— follicules	2 75 à 3 »
— Tinévelly	1 » à 1 15
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »
Thé noir	5 50 à 7 »
— vert	5 50 à 12 »
Vanille	50 » à 100 »
Herbes :	
Belladone, *feuilles*	1 20 à 1 50
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50
Coca, *feuilles*	3 50 à 3 75
Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Lichen d'Islande	» 65 à 90
Mauve, *fleurs*	3 75 à 4 »
Menthe, *feuilles*	2 50 à 2 75
Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
Roses Provins	8 50 à 9 »
Sauge	» 90 à 1 10
Stramonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »
— d'anis	21 » à 25 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »
Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— de santal	30 » à 40 »
— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 25 à 3 50
— tartrique	2 60 à 2 75
Benzoate de lithine	» » à » »
— de soude	» » à » »
Benzonaphtol	9 » à 10 »
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50
Bismuth *sous-nitrate*	26 » à 28 »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »
— de sodium	» » à » »
Caféine	40 » à 42 »
Calomel	8 50 à 9 »
Camphre	8 75 à 10 »
Carbonate de créosote	» » à » »
— de gaïacol	» » à » »
Chloral	» » à » »
Chlorate de potasse	» » à » »
Chloroforme	» » à » »
Cocaïne *chlorhydrate*	650 » à 700 »
Codéine	390 » à 400 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »
Éther 65°	1 50 à 2 »
Gaïacol liquide	» »
— pur	» »
Glycérine 30°	1 50 à 1 70
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »
— de soude	11 » à 12 »
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »
Iodoforme	54 75 à 55 »
Kermès n° 1	7 50 à 10 »
— vétérinaire n° 1	2 » à 2 25
Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Menthol	25 » à 30 »
Mercure	» » à » »
— précipité rouge	» » à » »
— — blanc	» » à » »
Morphine chlorhyd.	205 » à 210 »
Naphtol	4 » à 5 »
Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
— *chlorhydrate*, —	1 30 à 1 40
Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Quinine, *sulfate*. . *le kil.*	38 » à 40 »
— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
— *valérianate* —	60 » à 65 »
Résine de Jalap blanche	65 »
Salicylate de soude *crist.*	6 »
— — *amorphe.*	4 75
Salol	8 » à 9 »
Santonine	89 » à 95 »
Sulfonal	20 » à 22 »
Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— à l'éther	6 » à 6 50
Vanilline	65 » à 70 »

Quinine. — Les dernières enchères d'Amsterdam se sont faites aux mêmes cours que les précédentes et aucun changement de prix sur la quinine.

NOUVELLES

Distinctions honorifiques. — *Officiers de l'Instruction publique* : MM. Truchon, Tassilly à Paris, Herail à Alger.

Officiers d'Académie : MM. Buchet, Le Ray, Quenel, Colomb, à Paris; Colle, à Saint-Eugène (Alger); Puillet, à Chauffailles (Saône-et-Loire); Baillis, à Montségur (Gironde), Soulié, à Sauveterre (Gironde).

Chevalier du Mérite agricole : M. Boutereau, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Ecole de Médecine et de Pharmacie de Reims. — M. Mire, licencié ès sciences naturelles, est institué pour une période de neuf ans, à partir du 1er juillet 1905, suppléant de la chaire d'histoire naturelle de cette école.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. — Un Concours s'ouvrira, le 20 novembre 1905, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole d'Angers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit Concours.

Ecole de médecine et de pharmacie de Nantes. — Par arrêté du 14 juin 1905, M. Col, docteur ès sciences naturelles, pharmacien supérieur de 1re classe, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes.

Concours de l'Internat de l'année 1905. — *Dissertations* : 1° Farine de moutarde; 2° Sirop antiscorbutique; 3° Extrait d'opium; 4° Eau de Laurier-Cerise; 5° Sirop d'iodure de fer; 6° Miel rosat; 7° Emplâtre simple; 8° Eau de fleurs d'oranger; 9° Onguent napolitain; 10° Coton iodé; 11° Beurre de cacao; 12° Chloroforme; 13° Laudanum; 14° Baume tranquille; 15° Axonge.

Examen oral : 1° Recherche et dosage du glucose dans l'urine. Ergotine.

2° Loochs, Phénol;

3° Ether, Cérat;

4° Préparations galéniques de gentiane, Azotate d'argent;

5° Acide acétique, Sirop de gomme;

6° Extrait de quinquina, dosage de beurre dans le lait;

7° Pommade épispastique, Azotates de bismuth;

8° Glycérine, sucre et sirop de groseille;

9° Recherche et dosage de l'albumine, extraits de belladone;

10° Iodure de potassium, Pepsine et ses préparations officinales;

11° Dosage de l'urée et de l'acide urique dans l'urine; mellites et oxymellites;

Question écrite. — Chimie : Généralités sur les sulfures métalliques.

Matière médicale : Aloès, Scille, Colchique.

Pharmacie : Alcoolés.

204 candidats s'étaient fait inscrire, 85 seulement ont fait une composition écrite.

L'ensemble des Concours ayant été satisfaisant, le jury a proposé comme internes les candidats au nombre de 66 ayant obtenu au moins 65 points.

L'administration ne connaîtra le nombre exact des places vacantes que le 28 courant. Ce jour aura lieu leur attribution.

Concours des prix de l'Internat en Pharmacie. — Le concours s'est ouvert le 7 juin. Les membres du Jury étaient : M. Prunier, Président, MM. Goris, Grimbert, Tisseneau, pharmaciens des hôpitaux, M. Berlioz, pharmacien de la ville.

Voici les questions proposées et les résultats des épreuves :

1re *division* : 3 candidats.

Chimie : Méthodes générales d'hydrogénation.

Pharmacie : Méthodes de stérilisation.

Histoire naturelle : Pancréas et ses fonctions.

Oral : Acide formique et formiates ; Extrait de digitale.

2e *division* : 8 candidats.

Chimie : Chlorures décolorants et leur titrage.

Pharmacie : Préparation galénique à la belladone.

Histoire naturelle : La feuille.

Oral : Chloroforme et son essai ; Préparations galéniques à base d'éther.

1re *division* : M. Lecocq a obtenu le prix, c'est-à-dire la médaille d'or et les avantages qu'elle confère. M. Péron l'accessit (médaille d'argent) ; M. Deval a eu une mention.

2e *division* : M. Bagros a obtenu la médaille d'argent ; M. Dumesnil l'accessit ; MM. Couroux et Lasausse ont obtenu des mentions.

COTE COMMERCIALE

JUIN

DROGUERIE — HERBORISTERIE

PRIX SANS ENGAGEMENTS (1)

Quinquinas :	
Jaune Calisaya dur . . .	3 50 à 4 »
— — demi-dur	2 75 à 3 25
Gris — roulé . .	1 95 à 2 50
— Java	1 25 à 2 »
— Ceylan	1 25 à 1 75
Loxa vrai	3 50 à 4 »
— cultivé	1 50 à 2 »
Huanuco vrai	2 50 à 3 »
Aloès du Cap	1 10 à 1 25
Amadou.	5 50 à 6 »
Anis étoilé.	1 75 à 2 25
Arrow root	1 50 à 1 75
Baume de copahu *solidif*.	4 50 à 5 »
— du Pérou.	14 » à 16 »
— de Tolu	4 » à 5 »

Benjoin Sumatra	3 » à 5 »
— Siam	3 50 à 4 »
Beurre de cacao	5 50 à 7 50
— de muscades . . .	11 » à 13 »
Blanc de baleine.	4 50 à 5 »
Bois de gaïac	» 20 à » 40
— de quassia, *copeaux*.	» 90 à 1 10
— de santal citrin . . .	2 25 à 2 50
— de sassafras.	1 40 à 1 75
Cachou	1 » à 1 50
Cannelle de Ceylan . . .	5 50 à 6 »
— de Chine. . . .	3 50 à 3 75
Cantharides de Russie . .	13 50 à 15 »
Castoréum.	200 » à 300 »
Cire blanche d'abeilles. .	4 50
— jaune — . . .	3 50 à 4 »
Cochenille grise	7 » à 9 »

DROGUERIE — HERBORISTERIE

Colle de poisson de Russie	28 » à 30 »
Colombo	» 60 à » 95
Coloquintes	4 » à 5 50
Cubèbes.	4 75 à 5 »
Encens	» 90 à 2 »
Gomme adragante (selon qualité)	4 75 à 7 »
— Sénégal *gr. blanch.*	1 50
Gomme Sénégal *petit. blanche.*	1 40
— *grosse, blonde* . .	1 30
— *petite,* — . .	1 25
Girofles	4 25 à 5 »

	DUNKERQUE — Disponible	
Huile de foie de morue *blanche vapeur*	» »	1 25
Huile de foie de morue *amb.*	» »	1 15
— — — *blonde*	» »	» 90
— — — *brune.*	» »	» 75

Huile d'amandes douces .	2 50 à » »
— de ricin (hors Paris)	» 75 à » 80
— de Croton tiglium..	8 50 à 10 »

Hydrastis canadensis. . .	22 50 à 25 »
Ipéca Rio	16 » à 20 »
Jalap, racines	1 75 à 2 »
Jaborandi	2 50 à 3 50
Kousso	4 50 à 5 »
Lycopode	10 50 à 11 »
Manne, *larmes*.	5 50 à 6 »
Maté	2 » à 2 50
Myrrhe	3 » à 3 50
Musc. . . . . . . *le gr.*	3 » à 4 »
Noix de kola	1 75 à 2 »
— muscades.	8 » à 12 »
— vomiques	» 40 à » 50
Opium	24 » à 25 »
Pyrèthre, *poudre*.	3 » à 4 »
Ratanhia	1 25 à 1 50
Réglisse d'Espagne . . .	» 75 à 1 »
Rhubarbe de Chine . . .	3 50 à 4 50
Safran du Gâtinais. . . .	80 » à 90 »
— d'Espagne	70 » à 75 »
Salsepareille.	1 30 à 1 35
Scammonée (suivant qualité). .	25 » à 65 »
— résine brune.	20 » à 25 »
— — blanche.	42 » à 45 »

(1) Les prix sont toujours indiqués par *kilogramme*, sauf exceptions qui sont signalées à la place voulue.

Seigle ergoté	4 50 à 5 50	Coca, *feuilles*	3 75 à 4 25
Semen contra	1 80 à 2 »	Gentiane, *racines*	» 50 à » 85
Séné palthe	2 » à 2 50	Guimauve, *fleurs*	1 50 à 2 »
— follicules	2 75 à 3 »	Guimauve, *racines*	» 95 à 1 10
— Tinévelly	1 » à 1 15	Jusquiame, *feuilles*	1 25 à 1 50
Térébenthine Venise	2 40 à 3 »	Lichen d'Islande	» 65 à 90
Thé noir	5 50 à 7 »	Mauve, *fleurs*	3 75 à 4 »
— vert	5 50 à 12 »	Menthe, *feuilles*	2 50 à 2 75
Vanille, selon longueur	35 » à 60 »	Oranges amères, *écorces*	1 10 à 1 50
		Roses Provins	8 50 à 9 »
Herbes :		Sauge	» 90 à 1 10
Belladone, *feuilles*	1 00 à 1 50	Stramonium, *feuilles*	1 » à 1 25
Camomille, *fleurs*	2 75 à 3 25	Tilleul, *bractées*	2 75 à 3 »
Cascara sagrada, *écorces*	1 25 à 1 50	Valériane, *racines*	1 » à 1 25

ESSENCES

Essence d'amandes amères	38 » à 45 »	Essence de Mitcham	90 » à 100 »
— d'anis	21 » à 25 »	— de santal	30 » à 40 »
— de menthe améric.	45 » à 50 »	— — citrin pure	35 » à 45 »

PRODUITS CHIMIQUES

Acide citrique	3 25 à 3 50	Iodoforme	54 75 à 55 »
— tartrique	2 60 à 2 75	Kermès nº 1	7 50 à 10 »
Benzoate de lithine	» » à » »	— vétérinaire nº 1	2 » à 2 25
— de soude	» » à » »		
Benzonaphtol	9 » à 10 »	Magnésie calcinée	2 25 à 2 50
Bicarbonate de soude 00 k.	24 50	Menthol	22 » à 25 »
Bismuth *sous-nitrate*	25 » à 26 »	Mercure	» » à » »
Bromure de potassium	4 50 à 5 »	— précipité rouge	» » à » »
— de sodium	» » à » »	— — blanc	» » à » »
		Morphine chlorhyd.	215 » à 220 »
Caféine	40 » à 42 »	Naphtol	4 » à 5 »
Calomel	8 50 à 9 »		
Camphre	8 50 à 9 »	Pilocarpine *nitrate, le gr.*	1 20 à 1 35
Carbonate de créosote	» » à » »	— *chlorhydrate,* —	1 30 à 1 40
— de gaïacol	» » à » »	Podophylline . . *le kil.*	38 » à 42 »
Chloral	» » à » »	Quinine, *sulfate. . le kil.*	38 » à 40 »
Chlorate de potasse	» » à » »	— *bromhydrate* —	50 » à 55 »
Chloroforme	» » à » »	— *bi-bromhydrate* —	55 » à 60 »
Cocaïne *chlorhydrate*	630 » à 675 »	— *chlorhydrate* —	50 » à 55 »
Codéine	390 » à 400 »	— *valérianate* —	60 » à 65 »
Créosote de hêtre	6 50 à 7 »	Résine de Jalap blanche	65 »
Éther 65º	1 50 à 2 »	Salicylate de soude *crist.*	6 »
		— — *amorphe.*	4 75
Gaïacol liquide	» »	Salol	8 » à 9 »
— pur	» »	Santonine	89 » à 95 »
Glycérine 30º	1 50 à 1 70	Sulfonal	20 » à 22 »
Glycérophosphate de ch.	14 » à 16 »	Tanin à l'alcool	5 50 à 5 75
— de soude	11 » à 12 »	— à l'éther	6 » à 6 50
Iode bi-sublimé	50 » à 51 »	Vanilline	65 » à 70 »

Opium. — La médiocrité de la dernière récolte fait hausser les cours continuellement la qualité 10 0/0 vaut actuellement de 23 fr. 50 à 24 fr. De ce fait la Morphine a haussé de 11 fr. par kilo et la Codéine, encore sans changement pour l'instant, pourrait subir les mêmes fluctuations.

Coca de Bolivie. — Se fait très rare, il n'existe plus de stock disponible, les petites quantités qui sont encore offertes sont cotées de 4 fr. à 4 fr. 50.


BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE
PARIS

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

H. Moissan : **Sur la préparation à l'état de pureté du trifluorure de bore et du tétrafluorure de silicium et sur quelques constantes physiques de ces composés** (7.11.04; **139**, 711). — Les gaz préparés en faisant réagir le fluor sur le bore et le silicium sont bien BF^3 et SiF^4, identiques aux gaz préparés par des réactions plus complexes (CaF^2, SO^4H^2 et B^2O^3 ou SiO^2). Le fluorure de bore bout à — 101° et fond à — 127°. Le fluorure de silicium se solidifie à — 97° et se volatilise sans fondre sous la pression atmosphérique; en laissant croître la pression on constate qu'il se liquéfie à — 77° sous deux atmosphères; son point critique est — 1°5 avec cinquante atmosphères.

F. Meyer : **Préparation de l'iodure aureux, par action de l'iode sur l'or** (7.11.04; **139**, 733). — On a préparé jusqu'ici l'iodure aureux par double décomposition. On peut le préparer par voie directe : à la température ordinaire, il n'y a pas d'action; entre 50° et la température de fusion de l'iode, l'or se combine et donne de l'iodure aureux AuI amorphe; à partir de la température de fusion de l'iode on obtient AuI cristallisé. La réaction est limitée, mais la présence d'iode en excès permet d'obtenir l'iodure pur. On enlève l'excès d'iode en chauffant dans le vide à 30°.

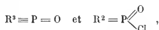
Ch. Moureu : **Sur la composition chimique des mélanges gazeux radioactifs qui se dégagent de l'eau de quelques sources thermales : présence de l'hélium** (21.11.04; **139**, 852). — M. Moureu a étudié douze nouvelles sources radioactives. L'examen spectroscopique du résidu gazeux non absorbable par le mélange *Magnenne* (chaux-magnésium) a toujours montré la présence de l'hélium avec une intensité de raies presque aussi grande que celle des raies de l'argon. Les sources examinées étaient : Bad-Gastein, Plombières (5), Bains-les-Bains, Luxeuil (2), Vichy, Néris, Salins-Moutiers et Eaux-Bonnes.

P. Carré : **Sur un nouvel anhydride de la dulcite** (24.10.04; **139**, 637). — L'acide phosphorique PO^4H^3, maintenu avec la dulcite dans le vide de la trompe à eau pendant quatre-vingts heures à 135°, donne le monoéther et le diéther, non de la dulcite, mais d'un anhydride $C^6H^{10}O^4$ que l'auteur appelle le *dulcide*. C'est un liquide très épais qui bout à 198° sous 18 m/m. Il donne un dérivé dibenzoylé provenant de deux fonctions alcool-secondaire qui ont persisté; $C^6H^{10}O^4$ peut donc s'écrire $C^4H^6O^2(CHOH)^2$.

V. Auger : **Nouvelle méthode de préparation de dérivés organiques du phospore** (24.10.04; **139**, 639). — On ne saurait préparer les dérivés alkylphosphorés comme les dérivés alkylarséniés, par l'action des iodures alcooliques

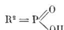
sur le phosphite PO^3Na^3 correspondant à AsO^3Na^3, car ce phosphite n'existe pas, mais on peut tourner la difficulté en le remplaçant par la solution colorée que l'on obtient en dissolvant le phosphore blanc dans les solutions alcooliques de soude. Il se dégage de la phosphine primaire que l'oxydation peut transformer en acide phosphinique et il reste dans l'alcali des dérivés monoalkyl- et dialkylphosphiniques.

R. Sauvage : **Action des chlorures de phosphore sur les combinaisons organomagnésiennes de la série aromatique** (31.10.04; **139**, 674). — L'oxychlorure de phosphore $POCl^3$ en réagissant sur le bromure de phénylemagnésium $C^6H^5—Mg—Br$, le chlorure de benzylemagnésium $C^6H^5—CH^2—Mg—Cl$, le bromure d'α-naphtylmagnésium $C^{10}H^7—Mg—Br$ donne respectivement de l'oxyde de triphénylphosphine, de l'oxyde de tribenzylphosphine accompagné d'acide dibenzylphosphinique (après action de l'eau) et de même avec les dérivés naphtyliques. Bref, il se fait



$$R^3 \equiv P = O \quad \text{et} \quad R^2 = P\begin{cases} O \\ Cl \end{cases},$$

ce dernier devenant



$$R^2 = P\begin{cases} O \\ OH \end{cases}$$

après action de l'eau. — Le trichlorure de phosphore donne la triphénylphosphine avec le bromure de phénylemagnésium.

L. Lespieau : **Sur l'acide β-bromobutyrique** (7.11.04; **139**, 738). — Cet acide $CH^3—CHBr—CH^2—CO^2H$, fond à 18° et bout à 122° sous 16mm. Il se forme lorsqu'on fixe HBr sur le cyanure d'allyle $CH^2=CH—CH^2—CN$; la potasse diluée le change en acide crotonique $CH^3—CH=CH—CO^2H$.

A. Kling : **Sur l'oxydation de l'acétol** (7.11.04; **139**, 740). — Voir *Bull. Sc. Ph.*, cette partie p. 43 du tome X.

Maquenne et L. Philippe : **Sur la constitution de la ricinine** (21.11.04; **139**, 840).

J. Bougault : **Action de l'iode et de l'oxyde jaune de mercure** etc. (21.11.04; **139**, 864). Voyez la séance de la *Soc. de Pharm.*, cette partie t. X, p. 41.

Darzens : **Hydrogénation des cétones aromatiques par le nickel réduit. Nouvelle métode de synthèse des carbures aromatiques** (21.11.04; **139**, 868). — En réduisant à 300° du protoxyde de nickel NiO, on a un métal avec le concours de l'hydrogène qui change les cétones aromatiques en carbures correspondants, sans production de dérivés héxa-hydrogénés. Exemple :



$$C^6H^5.CO.R + 2H^2 = C^6H^5CH^2R + H^2O.$$

Si le métal catalyseur a été préparé à plus basse température, on a en même temps l'hexahydrure correspondant.

C. Gessard : **Sur la tyrosinase de la Mouche dorée** (24.10.04; **139**, 644). — La tyrosinase existe chez la Mouche dorée; la coloration de l'insecte est due à la réaction de la tyrosinase sur la tyrosine ou quelque produit connexe. La *pupe* encore blanche et la *mouche* incolore, issue de cette pupe, restent blanches si on les soustrait à l'action de l'air par conservation dans le vide, tandis qu'elles se colorent, même tuées, si on les laisse à l'air.

A. Trillat : **Sur la formation de l'aldéhyde formique dans la combustion du tabac** (7.11.04: **139**, 742). — Il faut une dose d'aldéhyde très décelable, cet aldéhyde existe dans la fumée, non pas libre mais combiné.

E. Milliau : **Sur la recherche de l'huile de coton dans l'huile d'olives** (14.11. 04; **139**, 807). — On verse dans un tube à essai 5 cm³ d'acides gras (venant de l'huile) fondus, lavés et deshydratés, 5 cm³ d'une solution d'azotate d'argent à 1 °/₀ dans l'alcool absolu, on agite vivement sans chauffer. Dans ces conditions, l'huile de coton ne donne rien, tandis que les huiles de kapok et de baobab réduisent l'azotate d'argent; les trois huiles sont d'ailleurs reconnaissables par leur pouvoir réducteur à chaud vis-à-vis du même réactif. On peut donc reconnaître l'huile de coton et la distinguer des deux autres.

E. Grimal : **Sur l'essence de bois de *Thuya articulata* d'Algérie** (28.11.04; **139**, 927). — Cette essence contient du carvacrol, de la thymo-hydroquinone et de la thymoquinone. M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

G. Bardet : **Dangers de l'usage libre des préparations thyroïdiennes** (12. 10. 1904, X). — Ils consistent en troubles cardiaques plus ou moins grands (tachycardies). Il y a donc un grave inconvénient dans la vulgarisation au public de procédés de traitement éminemment dangereux, et M. Bardet appelle sur ce point l'attention des médecins et celle des comités d'hygiène qualifiés auprès des pouvoirs publics. M. A. Robin signale à ce propos une mort subite par syncope survenue après de nombreuses crises tachycardiques chez un obèse qui avait fait un usage intempestif de préparations thyroïdiennes et une autre mort subite survenue dans les mêmes conditions chez un médecin. M. Dignat a observé également des accidents de tachycardie et des troubles cardiaques avec hémorragie utérine très abondante à la suite d'ingestion de thyroïdine.

R. Laufer : **Utilisation comparée des hydrates de carbone et des graisses chez les tuberculeux** (26. 10. 04, IX).

Chevalier : **Toxicité de l'acide borique** (26. 10. 04, IX). — Pouchet, Gaucher, Catrin et d'autres expérimentateurs ont pu très facilement réaliser des intoxications chroniques avec des doses assez faibles, mais continues d'acide borique. Ces intoxications consistent en troubles digestifs, d'où désassimilation des matières albuminoïdes de l'organisme, et augmentation de l'excrétion de l'eau d'hydratation des tissus, et partant, amaigrissement. Dans les accidents légers, on observe des exanthèmes polymorphes, des troubles digestifs, des vomissements, de la diarrhée et de la céphalalgie plus ou moins intenses. Les accidents graves sont caractérisés par une cyanose marquée, avec sueurs visqueuses, refroidissement des extrémités, prostration générale, vomissements incoercibles, fièvre, augmentation de pulsations cardiaques, délire et mort. L'acide borique est toxique lorsque l'élimination est difficile, dans les cas d'insuffisance rénale.

P. Dalché : **Le séneçon dans le traitement des dyspepsies** (26. 10. 04;

IX, 374). — Depuis longtemps on a essayé le *senecio vulgaris* dans les maladies gastriques, et en particulier un auteur anglais, MURRELL, ordonne la teinture de séneçon, qui est à son avis un excellent tonique de l'estomac, au cours de la dyspepsie flatulente. M. DALCHÉ prescrit l'extrait fluide, dont il fait prendre XXX gouttes dans très peu d'eau sucrée avant chacun des deux principaux repas. Le médicament calme bien les crampes de l'estomac et les poussées fluxionnaires de la ménopause qui se portent sur cet organe et provoquent des crises hyperacides; relève l'appétit chez certains malades et exerce surtout son action sédative contre les souffrances stomacales qui accompagnent l'entérite muco-membraneuse, la viscéroptose, et chez les tuberculeux. Il faut cesser la médication quelques jours avant l'époque menstruelle.

M. FAURE : **Note sur les injections mercurielles dans les maladies nerveuses d'origine syphilitique** (26. 10. 04; IX, 377). — Les injections quotidiennes ou tri-hebdomadaires de sels solubles, constituent la méthode de choix, car elles permettent de doser la quantité de médicament utilisé. Les préparations classiques de benzoate, bi-iodure, sublimé, sont bien tolérées aux doses ordinaires; celles de cacodylate, d'hermophényl (et autres composés organiques) le sont mieux encore, mais semblent moins actives à doses équivalentes. Le résultat thérapeutique n'est pas proportionnel à la quantité de mercure donnée, mais il est des préparations plus énergiques et plus actives que d'autres. Chez un nerveux jeune, dont la lésion est récente et localé, le traitement mercuriel peut être intensif. Chez un malade d'âge moyen, d'état général médiocre, portant des lésions disséminées (telles que tabès, paralysie générale, etc.), le traitement doit être conduit avec précaution. Il en sera de même chez les vieillards.

MM. LEREDDE et ROBIN sont d'avis qu'un traitement intensif bien surveillé est susceptible d'améliorer un certain nombre de syphilitiques atteints d'affections nerveuses.

ODILON MARTIN (de Vichy) : **Méthode générale de traitement des empoisonnements aigus** (9. 11. 04; IX, 409).

LEREDDE : **Les applications dermatologiques du thiol** (9. 11. 04; IX, 415). — Les propriétés générales sont celles des réductives. L'auteur l'a surtout employé chez les eczémateux, sous forme de badigeonnage en solution aqueuse, de glycérolés, surtout dans les eczémas séborrhéiques du cuir chevelu, dans les séborrhéides enflammées en général (dans ces derniers cas, on l'emploie sous forme de pâtes) dont il calme bien le prurit; dans l'intertrigo, les dermatites artificielles, les pityriasis du cuir chevelu, les eczémas infantiles, les prurits (prurit vulvaire), prurigo, urticaire, lichen plan).

G. POUCHET et J. CHEVALIER : **Étude pharmacodynamique du narcyl (chlorhydrate d'éthylnarcéine** (9. 11. 04 ; IX, 426). — La narcéine, qui a servi de point de départ pour sa préparation, est une narcéine hémi-synthétique obtenue en partant de la narcotine contenue dans les résidus de traitement de l'opium après extraction de la morphine et de la codéine. On combine la narcotine avec l'iodure de méthyle et on traite cette combinaison par la potasse. On obtient la pseudo-narcéine de ROSEN, pseudo-narcéine identique à la narcéine. On traite ensuite par un courant de vapeur d'eau et on réalise ainsi la transformation complète. Suivent le procédé de purification de la narcéine et la description de ses propriétés physiques et chimiques, sa formule

de constitution. M. GRÉMY a préparé l'éthylnarcéine au moyen d'un certain nombre de procédés qu'il a fait breveter et dont voici les principaux :

1° On fait passer un courant de gaz HCl dans une solution alcoolique de narcéine, jusqu'à saturation ; par concentration de la solution, il se sépare le chlorhydrate d'éthylnarcéine, qu'on purifie par plusieurs cristallisations dans l'alcool.

2° Sur le narcéinate de sodium, en solution alcoolique, on fait agir à chaud l'iodure d'éthyle.

3° Sur le narcéinate de sodium, on fait agir le sulfate double d'éthyle et de sodium.

En raison de la faible solubilité de cet éthylnarcéine, on a préparé son sel chlorhydrique ou chlorhydrate d'éthylnarcéine, qui se présente sous forme de belles aiguilles soyeuses, prismatiques, fondant à 205-206°, solubles dans l'eau à la T + 15° ; une partie se dissout dans 120 parties d'eau. Cette solubilité est augmentée avec la température ou par l'addition d'autres corps, tels que le benzoate de soude, le cinnamate de soude, l'acide citrique, etc. Il est facilement soluble dans l'alcool et très facilement dans le chloroforme, suivant les propriétés chimiques et les réactions du narcyl.

A dose thérapeutique, le narcyl possède sur le système nerveux une action légèrement excitante puis sédative du cerveau, du bulbe et de la moelle. Il possède également une action analgésique locale et jusqu'à un certain point générale. Sa principale action consiste dans une diminution de l'excitabilité du pneumo-gastrique et du sympathique. Dans aucun cas, il ne peut être considéré comme un hypno-anesthésique, ni même comme un hypnotique.

Il paraît être appelé à donner d'excellents résultats thérapeutiques comme analgésique, comme antispasmodique et surtout comme sédatif de la toux.

G. DU REY-PAILHADE : **Relation entre le philothrien et la thérapeutique** (23. 11. 04 ; IX, 468).

TRILLAT : **Sur les thiols** (23. 11. 04 ; IX, 471). — L'auteur indique qu'on pourra trouver des renseignements sur la préparation et les propriétés des thiols dans un travail qu'il a fait paraître en 1894 dans le *Moniteur scientifique* du Dr Quesneville et dans un petit ouvrage qu'il a fait éditer chez Baillière (Produits chimiques employés en médecine). ED. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

Séance du 4 Janvier 1905.

M. LEPINOIS fait l'exposé des travaux de la Société pendant l'année 1904.

Conformément aux conclusions des rapports de MM. RICHAUD, SONNIÉ-MORET et GAILLARD, la Société décerne les récompenses suivantes : une médaille d'or à M. BRACHIN pour ses *Recherches sur la lactase* ; des médailles d'argent à M. RONDET pour sa thèse sur l'*Action des sels halogénés du plomb et de l'argent sur le sulfure d'antimoine*, à M. RONCERAY pour sa *Contribution à l'étude des Lichens à orseille*, à M. MORELLE, pour l'*Histologie comparée des Gelséminées et*

Sépigelies, enfin le prix Dubail, à M. Guériault, pour son travail sur l'*Interversion du saccharose dans les sirops de sucs acides.*

M. le Président félicite M. Bourquelot, secrétaire général à l'occasion de sa récente nomination dans la Légion d'honneur, puis il invite M. Crinon, vice-président, et M. Guerbet, secrétaire aunuel, à prendre place au bureau.

M. Cordier présente un travail intitulé : *Détermination dans le dosage du plomb de l'erreur imputable à l'emploi des filtres Schleicher et Schnell.*

Elections : M. Goret, de Montreuil, et Crouzel, de La Réole, sont élus correspondants nationaux; M. Kremel, de Vienne, et Jorissen, de Liége, sont élus correspondants étrangers. E. C.

DÉCRETS

CONCERNANT L'EXERCICE DE LA PHARMACIE EN EGYPTE

Nous, Khédive d'Egypte,

Vu le règlement relatif à l'exercice de la pharmacie civile, du 13 juin 1891;
Vu le règlement relatif au commerce des substances vénéneuses de la même date;
Vu la délibération de l'Assemblée générale de la Cour d'appel mixte en date du 7 juin 1904, prise en conformité du décret du 31 janvier 1889;
Sur le proposition de notre ministre de l'Intérieur et l'avis conforme de notre Conseil des ministres;
Le Conseil législatif entendu,

DÉCRÉTONS :

Titre Ier. — Des pharmaciens.

Article premier. — Nul ne pourra exercer la profession de pharmacien en Égypte, s'il n'est muni d'un diplôme de pharmacien délivré par une Faculté reconnue et s'il n'a obtenu au préalable une autorisation du ministère de l'Intérieur.

Cette autorisation sera accordée sur la proposition du Directeur général des services sanitaires; la demande d'autorisation devra être accompagnée d'un certificat officiel d'identité et de bonnes vie et mœurs délivré ou visé par l'autorité compétente suivant la nationalité du pétitionnaire.

Art. 2. — Il n'est pas nécessaire que le propriétaire d'une pharmacie soit lui-même un pharmacien diplômé; il suffit qu'il emploie comme gérant de l'établissement un pharmacien autorisé à exercer en Égypte.

Dans ce cas, le propriétaire n'aura à être muni que d'une autorisation,

comme propriétaire, émanant du ministère de l'Intérieur. Cette autorisation sera accordée sur la proposition du Directeur général des services sanitaires, après production du certificat d'identité et de bonnes vie et mœurs mentionné à l'article premier; l'autorisation devra porter le nom du gérant autorisé.

En cas de changement de propriétaire ou de gérant, le transfert sera préalablement notifié à l'Administration des services sanitaires qui en fera mention sur l'autorisation.

Art. 3. — Lorsque la même personne est propriétaire de plusieurs pharmacies, elle devra employer un gérant spécial pour chaque pharmacie.

Si le propriétaire est lui-même pharmacien autorisé, il devra employer un gérant, suivant les dispositions de l'article précédent, pour chaque pharmacie, en dehors de celle gérée par lui personnellement.

Art. 4. — Avis devra être préalablement donné au Directeur général des services sanitaires de tout local qu'on se propose d'affecter à une pharmacie; tout changement de local devra également lui être notifié.

Le nom du pharmacien, si c'est le propriétaire de la pharmacie qui la gère, ou les noms du propriétaire et du gérant, dans le cas contraire, devront figurer sur le devant du local, en arabe ainsi qu'en une langue européenne et en caractères lisibles.

Art 5. — Tout médicament contenant une des substances vénéneuses énumérées dans le premier tableau ci-annexé ne pourra être préparé que par un pharmacien autorisé à exercer en Égypte.

Lorsqu'un médicament contenant une de ces substances vénéneuses est destiné à l'usage interne, il ne pourra être délivré que sur l'ordonnance d'un médecin ou vétérinaire autorisé à exercer en Égypte; toutefois les préparations de l'ergotine pourront être délivrées sur l'ordonnance d'une sage-femme autorisée à exercer en Égypte.

Art. 6. — Toute ordonnance exécutée sera inscrite dans un registre dont les pages seront numérotées et paraphées par l'administration sanitaire; ces inscriptions devront être numérotées, datées, portées par ordre de date et être faites sans blancs, lacunes, ni transports en marge. Si l'ordonnance contient une des substances vénéneuses énumérées dans le premier tableau ci-annexé, l'inscription sur le registre sera paraphée par le pharmacien autorisé qui l'aura exécutée.

Si l'ordonnonce est rendue au client, elle devra porter le timbre de la pharmacie, la date de la livraison du médicament et le numéro de ce dernier dans le registre.

Art. 7. — Tout pharmacien sera tenu d'exécuter contre paiement les ordonnances d'un médecin ou d'un vétérinaire autorisé à exercer en Égypte.

Artr 8. — Tout médicament délivré par un pharmacien devra porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du pharmacien, la désignation du médicament, ainsi que toutes les indications nécessaires à son emploi.

Tout flacon, boîte ou autre récipient contenant un médicament destiné exclusivement à l'usage externe devra porter, en outre, une étiquette rouge, sur laquelle seront imprimés, eu langue arabe et en une langue européenne, les mots « pour usage externe » ou leur traduction; lorsque le médicament, pris intérieurement, serait dangereux, il y sera ajouté en langue arabe et en une langue européenne la mention qu'il constitue un poison.

Art. 9. — Toutes les substances vénéneuses énumérées dans le premier tableau ci-annexé devront être gardées par le pharmacien dans des flacons,

boîtes ou autres récipients revêtus du nom de la substance vénéneuse et aussi de quelque marque distinctive dénotant qu'ils renferment des poisons.

De plus, les flacons, boîtes ou autres récipients qui contiennent ces substances vénéneuses devront être d'une forme facile à distinguer, par le toucher, des autres flacons, boîtes ou récipients qui se trouvent dans le même établissement, à moins que toutes ces substances vénéneuses ne soient mises à part dans une chambre ou armoire fermées dont le propriétaire où le gérant autorisé gardera seul la clef.

Art. 10. — Les dispositions du présent titre, sauf celles de l'article 8, ne seront pas applicables à la préparation de médicaments à l'usage de leur clientèle par des médecins ou vétérinaires autorisés à exercer en Égypte, qui ne sont pas eux-mêmes propriétaires de pharmacies.

Titre II. — **De la vente des substances vénéneuses.**

Art. 11. — Les substances vénéneuses énumérées dans le premier tableau ci-annexé, arrivant en douane, seront tenues à l'écart des autres marchandises, elles ne seront délivrées qu'aux personnes munies d'une autorisation écrite, générale ou spéciale, donnée par l'Administration sanitaire ou au fondé de pouvoir de ces personnes.

Cette autorisation ne sera pas nécessaire pour les pharmaciens ou autres personnes autorisées à vendre ces substances.

Art. 12. — Toute personne désirant faire le commerce en détail d'une ou de plusieurs des substances vénéneuses énumérées dans le second tableau ci-annexé, devra, au préalable, en obtenir l'autorisation du ministère de l'Intérieur.

Cette autorisation sera accordée sur la proposition du Directeur général des services sanitaires, auprès duquel le pétitionnaire devra justifier qu'il sait lire et écrire, qu'il connaît la nature dangereuse des substances vénéneuses dont il se propose de faire le commerce et qu'il peut les distinguer les unes des autres.

La demande d'autorisation devra être accompagnée du certificat d'identité et de bonnes vie et mœurs, mentionné à l'article premier.

Art. 13. — L'autorisation devra indiquer le local où le vendeur est autorisé à faire son commerce ; tout déplacement dudit local devra être notifié au préalable à l'administration sanitaire, afin que mention du nouveau local puisse être inscrite sur l'autorisation.

Des autorisations ne seront accordées que pour des locaux situés dans les gouvernorats ou dans les chefs-lieux des moudiriehs ou des markaz.

Le nom du vendeur des substances vénéneuses devra figurer en permanence et d'une façon lisible, en langue européenne et arabe, sur le devant de tout local affecté à son commerce.

Art. 14. — L'autorisation donnera le droit de vendre les substances vénéneuses indiquées pour les besoins industriels ou agricoles, mais non pas au poids médicinal.

(*Voir la suite au prochain numéro.*)

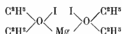
Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

Binet du Jassoneix : **Sur la préparation d'un nouveau borure de manganèse** (26.12.04; **139**, 1209). — En chauffant du bore en excès avec de l'oxyde de manganèse au four électrique (400 amp.; 100 v.), on obtient une fonte borée qui, purifiée, se présente sous forme d'une poudre métallique brillante, de formule MnB, de densité 6.2 à 15 degrés.

E.-E. Blaise : **Sur l'oxygène quadrivalent** (26.12.04; **139**, 1211). — L'auteur avait démontré antérieurement que les composés organomagnésiens mixtes renferment une molécule d'éther de constitution. Il montre ici que l'iodure de magnésium lui-même se combine aussi à l'oxyde d'éthyle (et à d'autre oxydes). Le composé obtenu $MgI^2,2(C^2H^5)^2O$ possède la constitution suivante :



ou l'oxygène est devenu tétravalent.

Dans ces combinaisons, l'éther-oxyde est d'autant plus solidement lié à l'iodure magnésien, que sa molécule est plus basique : ainsi l'oxyde d'amyle en chasse l'oxyde d'éthyle qui lui-même chasse l'anisol.

Chabrié et Bouchonnet : **Sur les fluorures d'indium et de rubidium** (9.1.05; **140**, 90). — En évaporant lentement une solution d'oxyde d'indium dans l'acide fluorhydrique, on obtient le fluorure hydraté $In^2F^6,18H^2O$. En mélangeant en proportions convenables du carbonate de rubidium avec de l'acide fluorhydrique on obtient le fluorhydrate de fluorure RbF,HF cristallisable en trémies.

Albert Lévy et Pécoul : **Dosage de l'oxyde de carbone dans les atmosphères confinées** (9.1.05; **140**, 98). — Les auteurs utilisent la mise en liberté de l'iode de l'acide iodique anhydre par l'oxyde de carbone, suivant les indications de M. Gautier. En utilisant pour le dosage de l'iode la coloration communiquée au chloroforme, ils ont simplifié cette partie du dosage et établi un appareil portatif permettant de se rendre rapidement compte de la viciation d'un air confiné.

L. Brunel : **Sur de nouveaux dérivés d'addition du tétrahydrobenzène** (12.12.04; **139** 1029). Voir p. 11, à la *Société chimique*.

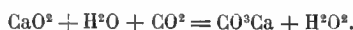
Z. Gattin-Gruzewska : **Résistance à la dessiccation de quelques Champignons** (12.12.04; **139**, 1040). — Certains champignons desséchés pendant un temps plus ou moins long à l'air où à l'étuve à 37 degrés, réhumidifiés, reprennent leur turgescence et leur odeur caractéristique. L'auteur a constaté la reviviscence en mesurant l'intensité respiratoire après réhumidification.

A. Delage et H. Lagatu : **Sur la constitution de la terre arable** (12.12.04; **139**, 1043). — On croit généralement que la terre arable est un mélange des

produits de *décomposition* des minéraux des roches. Les auteurs ont, au contraire, reconnu que c'était toujours un mélange de produits de *désagrégation* de la roche, n'ayant subi ni décomposition, ni corrosion localisée. Les végétaux utilisent les éléments des roches après qu'ils ont été dissous par l'eau. Dès lors, le sol arable possède la complexité des roches dont il est issu.

F. LAUR : **Le terrain houiller en Lorraine française** (12.12.04; **139**, 1048). — Des sondages faits en Lorraine ont permis de rencontrer les prolongements du bassin houiller de Sarrebrück, à Lesmesnils et à Eply.

E. BONJEAN : **Eau oxygénée à l'état naissant. Activité bactéricide sur les germes de l'eau** (2.1.05; **140**, 50). — Il faut 0 gr. 291 de peroxyde d'hydrogène H^2O^2 pour stériliser un litre d'eau de Seine après 6 heures de contact, lorsqu'il provient d'une solution à 10 volumes alors que, dans les mêmes conditions, 0 gr. 06 de peroxyde d'hydrogène produit à *l'état naissant* par le peroxyde de calcium, suffisent. Le peroxyde de calcium au contact de l'eau courante donne la réaction :



$$CaO^2 + H^2O + CO^2 = CO^3Ca + \underline{\underline{H^2O^2}}.$$

M. D.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 9 Décembre 1904.

M. BOUGAULT. Voir à la *Soc. de Pharmacie*, t. X, p. 41 de cette partie.

M. TANRET a exposé la suite de ses recherches sur les sucres à multirotation.

M. COLSON à la suite de recherches sur les sulfates de zinc, de cuivre, de chrome, conclut que les oxydes de zinc et de cuivre sont condensés et forment des sels condensés. Ainsi le sulfate de zinc serait non SO^4Zn, mais bien $HSO^4Zn.O.Zn.SO^4H$.

Séance du 23 Décembre 1904.

M. DARZENS (voir dans ce tome, cette partie, p. 2).

M. G. BERTRAND (voir t. X, p. 45).

M. NICOLARDOT a étudié l'éthylate ferrique de Grimaux; c'est en réalité une solution d'un oxyde de fer polymérisé contenant encore du chlore (oxyde dit *colloïdal*).

M. POSTERNAK indique une méthode pour isoler les grains d'aleurone à l'état de pureté et communique les résultats d'analyse de quelques préparations provenant des semences de sapin rouge, de chénevis, de tournesol et de lupin blanc. En dehors de l'azote, on y trouve constamment des quantités considérables de phosphore, de potassium, de magnésium, des quantités moins grandes de calcium, de fer et ce qui est surtout frappant, de silicium et de manganèse. Il devient donc nécessaire d'élargir la conception courante du grain d'aleurone qui ne représente pas uniquement la matière azotée de réserve, mais aussi tous les éléments minéraux considérés comme indispensables au développement d'une plante.

M. Brunel en faisant réagir l'iode et l'oxyde de mercure sur le cyclohexène en présence d'un anhydride d'acide a obtenu un corps à la fois éther sel et éther iodhydrique. Par exemple, en employant l'anhydride acétique on obtient l'éther $I.C^6H^{10}.O.CO.CH^3$. On peut d'ailleurs dans la préparation remplacer le mélange anhydride + oxyde mercurique par le sel mercurique neutre correspondant. Les corps obtenus sont des éthers de l'α-cyclohexanediol 1.2 de Markownikoff. Ce sont des liquides huileux très denses ne distillant pas sans décomposition.

M. Brunel fait connaître les premiers résultats qu'il a obtenus dans l'étude du thymomenthol préparé par hydrogénation du thymol au moyen de la méthode de MM. Sabatier et Senderens.

Cet alcool est un liquide huileux à odeur de menthe, de densité 0,913 à 0°, cristallisant en masse vers — 10°, fondant ensuite vers 0°. Il bout à 215°,5-216°.

Il donne avec les acides phtalique et succinique des éthers acides parfaitement cristallisés.

Ces éthers sont solubles dans les alcalis aqueux dilués et sont précipités dans les solutions alcalines concentrées. Les solutions alcalines renfermant un petit excès d'alcali, tiédies légèrement, laissent séparer une huile qui vient surnager. Le corps obtenu n'est pas identique au thymomenthol qui a servi à préparer l'éther.

Le nouveau thymomenthol cristallise en longues aiguilles fusibles à 28°. Il bout à 217°. Il a une odeur de menthe. Avec les anhydrides succinique et phtalique, il donne des éthers identiques à ceux qui ont servi à le préparer. Il y a donc eu stéréoisomérisation lors de l'éthérification du thymomenthol liquide.

Ces deux alcools traités par le bisulfate de potassium ou l'anhydride phosphorique donnent naissance à un thymomenthène $C^{10}H^{18}$ bouillant à 167-168°, de densité 0,823 à 0°.

Enfin les deux alcools précédents donnent par oxydation chromique la même thymomenthone bouillant à 212-213°.

M. Tassilly présente un nouveau système de chauffage à l'usage des laboratoires, inauguré par M. Méker et indique les avantages que présentent ces appareils fonctionnant à l'air libre ou à l'air soufflé.

Séance du 13 Janvier 1905.

Cette séance a été consacrée aux élections.

M. Lindet a été nommé président.

Nos collaborateurs Valeur et André ont été nommés membres du Conseil de la Société chimique. — M. Moureu a été nommé vice-secrétaire.

La Société a décerné le prix de Chimie organique à M. Marquis et le prix Pillet à M. Hébert.

Séance du 27 Janvier 1905.

M. G. Urbain expose les recherches qu'il a faites en commun avec M. H. Lacombe sur la préparation et le poids atomique du samarium et de l'europium.

M. Godchot, en oxydant l'*octohydrure d'anthracène*, $C^{14}H^{18}$, dans des conditions déterminées, a obtenu le dihydrooxanthranol-9.10 et l'hexahydroanthrone.

Le *dihydrooxanthranol-9.10*, $C^{14}H^{12}O^2$, est cristallisé en grandes aiguilles

jaunes, fondant à 159°, très stables. Par une oxydation plus profonde, il donne l'anthraquinone.

L'*hexahydroanthrone*, $C^{14}H^{16}O$, se présente sous forme de tables fondant à 45°,5; elle distille vers 222-225° sous 35 mm. Elle donne une *semi-carbazone*.

M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

E. Deschamps (de Rennes) : **Nutrition et thermogenèse** (23, 11, 04; IX-472).

Leredde : **Sur la composition chimique du thiol** (7, 12, 04; IX-491). — D'après le fabricant du produit, M. Riedel, on a donné le nom de thiol à des substances ayant une certaine valeur thérapeutique, mais contenant des produits irritants et d'odeur généralement désagréable; aussi le fabricant a-t-il cherché à modifier ces produits en les traitant par le soufre, puis par l'acide sulfurique, et enfin en neutralisant par l'ammoniaque, de manière à faire une ammoniaque composée thiosulfonée acide de composition presque constante. On doit chercher à prendre pour point de départ une huile de paraffine non acide, privée d'odeur bitumineuse. Le thiol liquide doit avoir une consistance de 4 à 5° Baumé, un poids spécifique de 1,048 à 30°. Il donne 0,1 % de cendres. Au doigt, la consistance est celle d'un sirop épais. La solution ne doit donner qu'un léger trouble par le nitrate d'argent ou le chlorure de baryum. Le thiol ne doit pas contenir d'arsenic. Il est neutre à la teinture de tournesol.

A. Robin : **Action thérapeutique des ferments métalliques** (7, 12, 04; IX-510). — L'auteur développe les résultats obtenus par lui dans le traitement des maladies infectieuses et notamment de la pneumonie au moyen des métaux en solutions extrêmement étendues. Le lecteur trouvera le résumé de cette communication dans les comptes rendus des séances de l'Académie de médecine qui seront publiés ultérieurement.

A. Robin : **Même sujet** (21, 12, 04; IX-5t3). — L'auteur fait passer sous les yeux des membres de la Société, un grand nombre de tracés qui montrent avec la plus grande clarté les modifications subies par la température des malades sous l'influence des ferments métalliques. On remarque la régularité de la chute de la température qui se produit chez tous les sujets, dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures qui suivent l'injection.

H. Barbier : **Note sur l'emploi des métaux à l'état colloïdal** (21, 12, 04; IX-517). — L'auteur a pu expérimenter chez les enfants le platine, le palladium, l'or et l'argent. Il lui a paru que dans certaines formes de pneumonies l'injection de ces métaux produisait comme une mise en train chez les phénomènes de défervescence.

Chevalier : **A propos du thiol** (21, 12, 04; IX, 519). — M. Chevalier fait remarquer que le thiol n'est pas une ammoniaque composée thiosulfonée, acide de composition presque constante. L'ichthyol, et le thiol n'ayant des propriétés réductrices qu'en raison des composés sulfonés qu'ils contiennent, il se demande s'il n'y aurait pas avantage à se servir de composés plus simples, plus constants, mieux définis, comme par exemple de thigénol qui est l'oléo-sulfonate de soude.

P. Gallois et Courcoux : **Action de l'eau oxygénée sur le chimisme gastrique** (21, 12, 04; IX, 520). — L'eau oxygénée est employée avec avantage dans le traitement des vomissements de la grossesse, des tuberculeux, de la toux émétisante des tuberculeux. Comment interpréter ce mode d'action de H^2O^2 ? Egbert en 1898 (*New-York med. Journ.*, 24 décembre), montra que de la fibrine traitée par une solution étendue de H^2O^2 était digérée plus rapidement par la pepsine qu'une fibrine ordinaire. L'addition de H^2O^2 à une solution de pepsine ou à du suc gastrique activait également la digestion. MM. Gallois et Courcoux recherchèrent l'influence que pouvait avoir H^2O^2 sur le chimisme gastrique chez un chien auquel on avait pratiqué une fistule gastrique. Et la conclusion de leurs recherches fut que H^2O^2 semble d'une manière générale augmenter la sécrétion du suc gastrique, et, augmente HCl libre au détriment des acides combinés qui diminuent beaucoup, et, comme conséquence secondaire, renforce le pouvoir digestif du suc gastrique, P étant toujours plus fort que normalement.

Pouchet et Chevalier : **Action physiologique du suc de valériane sur le cœur et la circulation** (21, 12, 04; IX, 528). — Chez le chien avec des doses fortes, mais non toxiques, on obtient du ralentissement plus ou moins considérable des contractions cardiaques qui augmentent en même temps d'énergie, et on constate corrélativement de la baisse de la pression sanguine. Ces phénomènes sont uniquement sous la dépendance du système nerveux central, et il n'y a pas d'action sur les extrémités périphériques, soit des accélérateurs, soit des modérateurs. La baisse de la tension sanguine est surtout due à une diminution de tonicité, puis à une paralysie des vaso-moteurs. Avec les préparations de valérianates ou de valériane sèche on n'obtiendra pas de semblables phénomènes. La plupart des préparations galéniques de valériane sont de mauvaises préparations en raison de la transformation subie par les éthers du bornéol, soit par suite de la dessication de la plante, soit par suite des phénomènes d'oxydation qui se produisent inévitablement lors de la fabrication de ces préparations.

Linossier : **Action de HCl médicamenteux sur la sécrétion chlorhydrique de l'estomac** (11, 1, 05; X, 22). — L'addition au repas d'épreuve de HCl ne modifie en rien la teneur en cet acide du suc gastrique, à condition bien entendu que l'examen de ce contenu ne suive pas de trop près l'ingestion de l'acide. C'est donc bien à une action excito-secrétoire de l'H^2O^2 et non à l'acide chlorhydrique qu'elle contient qu'il faut attribuer cette richesse.

Robert-Simon : **A propos d'accidents consécutifs à des injections de naphtol camphré** (11, 1, 05; X, 24). — D'expériences qu'il a effectuées sur le chien avec de l'huile créosotée en injections et au cours desquelles il a constaté que dans le cœur droit existaient de fines gouttes d'huile, et qu'il y en avait aussi, à cet état d'extrême division, dans les vaisseaux des deux poumons, l'auteur propose comme pathogénie des accidents signalés par M. Guinard, l'embolie par effraction secondaire à des lésions soit pathologiques, soit traumatiques des vaisseaux et conclut à restreindre à des doses minimes l'emploi en injections de corps insolubles dans le milieu sanguin.

Ed. Desesquelle : **A propos de la toxicité et de la posologie du naphtol β-camphré** (11, 1, 05; X, 30). — L'auteur rappelle que M. Le Gendre et lui ont traité le même sujet à la Société de thérapeutique (8 juin 1898) et reproduit en partie l'article qu'il a publié le 10 janvier 1905 dans les *Archives géné-*

rales de médecine, et la communication qu'il a faite à la Société de Médecine et de chirurgie pratique (3 novembre 1904).

Nos lecteurs trouveront le compte rendu de cette communication dans une monographie que M. Desesquelle publiera sur le naphtol β-camphré dans un des prochains numéros de notre journal.

Gallois, Flourens et Walter : **Traitement des dyspepsies infantiles par l'eau oxygénée** (11, 1, 05; X, 39). — On donne à l'enfant 10 gouttes de H^2O^2 à 12 vol. dans un biberon de 100 grammes de lait; pour les enfants au sein, on fait verser 1, 2 ou 3 gouttes de H^2O^2 dans uue cuillerée à café de lait qu'on fait prendre à l'enfant avant sa tétée; chez les enfants sevrés, 10 gouttes dans un verre à bordeaux d'eau de Pougues avant chaque prise de lait de 100 grammes environ. C'est surtout contre les vomissements que H^2O^2 a paru agir d'une façon favorable. En ville, les résultats ont été bons en cas de diarrhée. Ed. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

Séance du 1er Février 1905.

M. Béhal, en prenant possession du fauteuil de la présidence, prononce un discours très applaudi.

Il fait part de la mort de M. Raymond, membre honoraire, et de M. Rietsch, membre correspondant.

M. Warin : **Dosage des principes actifs des préparations de bourdaine.** — C'est une modification apportée au dosage des oxyméthylanthraquinones de la bourdaine par le procédé colorimétrique signalé par Tschirch. Elle consiste à traiter la poudre à analyser par une solution alcaline qui dissout les principes actifs en donnant une liqueur rose qu'on dilue avec de l'eau jusqu'à ce que, vue par transparence avec une solution type de nickel dans l'eau régale, elle fournisse du blanc. La coloration verte de cette dernière est complémentaire de celle de la liqueur provenant de la poudre.

M. Lemeland : **Composition de la gomme de Feronia elephantum (Aurantiacées).** — Cette gomme, originaire de l'Inde, abandonne à l'eau 75 °/₀ de principes solubles; elle contient un ferment oxydant indirect; son pouvoir rotatoire est $\alpha_D = -6°41$. Sa composition est la suivante : galactanes 42,5 °/₀; pentosanes 32,5 °/₀; eau 18 °/₀; cendres 3,6 °/₀ formées principalement de carbonate et phosphate de chaux.

M. Marchadier : **Contribution à l'étude des oxydations produites par les anaéroxydases.** — 1° Par l'action massive sur une solution d'hydroquinone d'eau oxygénée et d'anaéroxydase l'auteur obtient un produit pulvérulent, noir, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis; 2° Par action ménagée, il se produit d'abord de la quinone, puis de la quinhydrone; sur les cristaux verts de ce dernier composé apparaissent de petits cristaux violets qui semblent constitués d'oxyquinhydrone; enfin, l'oxydation se poursuivant, c'est le produit condensé, de couleur brun noir, qui termine la réaction.

E. C.

COMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des pharmaciens de la Haute-Saône.

Bureau pour 1905. — Pr. : M. HUCQUEL père (Héricourt); Vice-Pr. : M. VENDRELY (Champagney); Séc. M. FROSSARD (Ronchamp); Trés. : M. HUCQUEL fils (Héricourt; Cons. : MM. LAURENT, EHRARHT, THIÉBAUD, BAILLY, PION, GENTILHOMME, CORNE.

Cercle pharmaceutique de la Marne.

Bureau pour 1905. — Pr. : M. AUMIGNON, à Châlons : Sec. gén. ; M. BANCOURT, à Reims; Trés. : M. BLAVAT, à Reims; Cons. : MM. LEJEUNE, WÉBER, SALOMON, GAUTIER, BOTTMER, LEFEBVRE, ADENET, LEJUSTE.

Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or.

Bureau pour 1905. — Pr. : M. KAUFFEISEN (Dijon); Sec. gén. : M. POUPON à Dijon; Tr. : M. MUGNER, à Dijon; Cons. : MM. DERÔNE, RIGOLLOT, NODOT, FRÉJACQUE, BAUDOT, VINCENT, VERNEAU, DEMANDRE, VOISENET. (Voir p. 106 Projet de réglementation concernant la spécialité et communiqué par ce SYNDICAT.)

Syndicat des Pharmaciens de Lot-et-Garonne.

Bureau pour 1905. — Pr. : M. DUPUY; Sec. : M. PULCHIC; Trés. : M. ROULLIÈS.

Assemblée du 22 décembre 1904 : L'assemblée sur la proposition de M. Cazeneuve a émis les vœux suivants :

« 1° Le Syndicat des pharmaciens du Lot-et-Garonne, considérant les responsabilités pénales et pécunières imposées aux pharmaciens en application des lois sur la pharmacie, responsabilités dont plusieurs pharmaciens ont eu à souffrir, estime que la connaissance des lois, décrets et jugements touchant cette profession est indispensable aux pharmaciens et émet les vœux suivants :

« 1° Que toutes les Ecoles de pharmacie fassent aux étudiants un cours sur les lois, décrets et jugements concernant cette profession;

« 2° Que la posologie soit enseignée dans toutes les Ecoles de pharmacie;

« 3° Que la posologie soit inscrite au Codex, ainsi que des extraits de jugements nécessaires à connaître pour l'exercice de la pharmacie. »

« Ces vœux seront transmis, par les soins du Bureau du Syndicat, à MM. les Directeurs ou Doyens des Ecoles et Facultés de pharmacie et à M. le Ministre de l'instruction publique. »

« 2° Les pharmaciens syndiqués du Lot-et-Garonne, désireux de voir aboutir les revendications formulées et approuvées à l'unanimité par les membres du Syndicat dans la réunion du jeudi 22 décembre 1904, ont décidé ce qui suit, en ce qui concerne le tarif de l'Assistance médicale gratuite :

« La fourniture des médicaments ne sera faite par eux à partir du 1er janvier 1905 qu'aux conditions ci-après :

« 1° Suppression du rabais 10 % exigé sur un tarif déjà peu élevé et établi sans consultation préalable du corps pharmaceutique;

« Ces 10 °/₀ sont du reste largement représentés par les récipients de toute nature (art. 32), que l'assisté *ne fournit* ou *ne remet jamais* au pharmacien;

2° Les difficultés professionnelles éprouvées par le médecin à ne formuler que des médicaments règlementaires, sans pouvoir dépasser la dose maxima prévue au tarif, nous ont décidés, vu les articles 24 et 25 « Services pharmaceutiques » et le « Nota » du tarif, page 53, *à repousser toute limitation* tant dans *l'espèce* que dans la *quantité* du médicament prescrit, LE MÉDECIN, DANS LES DEUX CAS, ÉTANT SEUL JUGE A NOTRE AVIS.

« A partir du 1er janvier 1905, les pharmaciens syndiqués du Lot-et-Garonne exécuteront donc à la lettre toutes les ordonnances de MM. les Docteurs, conformément aux seuls articles 25, 26, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, et leurs mémoires seront établis, à l'avenir, *en respectant intégralement les produits et les quantités prescrits par le médecin* et en basant le prix de ces médicaments d'après le tarif déjà promulgué par la préfecture, ou, à défaut d'indication, d'après un tarif analogue.

« Les pharmaciens syndiqués de Lot-et-Garonne prient M. le Président du Syndicat de vouloir bien présenter leur requête à M. le Préfet et, si ce dernier le juge nécessaire, à se tenir, avec deux autres confrères d'Agen, à la disposition de la Commission médicale nommée par le Conseil général, en vue de lui fournir toutes explications verbales de nature à démontrer le bien fondé de leurs revendications. »

Syndicat des pharmaciens de Montluçon.

Motions adoptées dans la réunion du mardi 7 février :

1° Réglementation de la spécialité.

Projet Lafont. *Accepté à l'unanimité* comme étant le plus simple et le plus pratique.

2° Nomination d'une commission pour l'élaboration d'un tarif applicable aux victimes des accidents du travail; ont été nommés : MM. BENEYTON, GOUVERNEUR, DESFEMMES.

3° M. le président du Syndicat est prié de voir M. le président du Syndicat médical afin de chercher s'il ne serait pas possible de créer une mutualité médico-pharmaceutique, afin d'entrer en tant que groupement professionnel dans la grande famille mutualiste.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

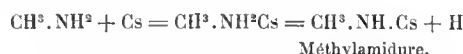
ACADÉMIE DES SCIENCES

MOISSAN et CHAVANNE : **Sur quelques constantes physiques du calcium et sur l'amalgame de Calcium** (16.1.05; **140**, 122). — Les auteurs ont examiné quelques propriétés du Calcium fabriqué en grand à l'usine de Bitterfeld.

La résistance spécifique est 105.10^{-8}, soit une conductibilité égale à 15.6 % de celle de l'argent; le point de fusion est d'environ 800°; la densité de 1.548. Le métal forme deux amalgames cristallisés dont l'un, en cristaux prismatiques de formule Hg^8Ca, est stable dans l'air sec à la température ordinaire; il pourra servir d'hydrogénant en Chimie organique.

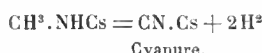
J. DANNE : **Sur un nouveau minéral radifère** (23.1.05; **140**, 122). Certains terrains plombifères des environs d'Issy-l'Évêque renferment une pyromorphite radifère, sans contenir d'uranium. C'est la première fois qu'on a observé la présence du radium en dehors de celle de l'uranium, mais il est possible que le radium ait été apporté dans ces terrains à une époque récente par des eaux radio-actives.

E. RENGADE. — **Sur le méthylamidure de cœsium** (23.1.05; **140**, 246. — La méthylamine dissout le cœsium en donnant un ammonium bleu, qui se détruit rapidement avec formation de méthylamidure de cœsium, cristallisable en paillettes brillantes. Ce méthylamidure chauffé, détone en donnant du cyanure de cœsium; l'eau le compose en méthylamine et hydroxyde de cœsium. Voici les équations de ces phénomènes :



$$CH^3.NH^2 + Cs = CH^3.NH^2Cs = CH^3.NH.Cs + H$$

Méthylamidure.



$$CH^3.NHCs = CN.Cs + 2H^2$$

Cyanure.



$$CH^3.NHCs + H^2O = Cs.OH + CH^3.NH^2.$$

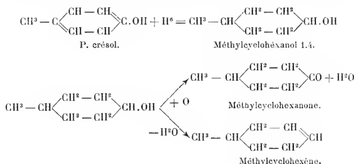
TRILLAT et TURCHET : **Nouveau procédé de recherche de l'ammoniaque : Application pour caractériser la pureté des eaux** (6.2.05; **140**, 374). — On ajoute au liquide ammoniacal de l'iodure de potassium en même temps qu'une solution d'hypochlorite alcalin; il se forme instantanément une coloration noire intense qui peut être évaluée colorimétriquement. Cette coloration est due à de l'iodure d'azote, formé grâce au chlorure d'iode (engendré par l'hypochlorite et l'iodure).



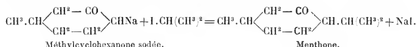
$$3ClI + NH^3 + 3NaOH = NI^3 + 3NaCl + 3H^2O.$$

SABATIER et MAILHE : **Sur les trois méthylcyclohexanones et les méthylcyclohexanols correspondants** (6.2.05; **140**, 350). — L'hydrogénation des crésols sur le nickel réduit s'effectue avec un fort rendement vers 200-220°, et donne les méthylcyclohexanols respectifs 1.2. — 1.3. — 1.4; ceux-ci oxydés

par le mélange chromique donnent les cétones correspondantes; chauffés avec du chlorure de zinc, ils donnent des méthylcyclohexènes. Exemples :



A. Haller et Martine : **Sur une synthèse du menthol et de la menthone** (16.1.05; **140**, 130). — On obtient une menthone identique à la menthone naturelle en en faisant réagir l'iodure d'isopropyle sur la méthylcyclohexanone sodée provenant de la pulégone :



Cette menthone est facilement transformable en menthol fusible à 42°-43° comme le menthol ordinaire.

A. Haller : **Sur les homologues de la menthone et du menthol** (16.1.05; **140**, 127). — En employant d'autres iodures alcooliques, on obtient des méthylalcoylcyclohexanones, qui sont autant d'homologues de la menthone, transformables par réduction en homologues du menthol; ceux-ci sont en général des liquides à odeur de menthe.

Darzens : **Sur une nouvelle méthode de synthèse des cétones saturées par la méthode de réduction catalytique** (16.1.05; **140**, 152). — On peut changer les cétones non saturées $C^nH^{2n-2}O$ en cétones saturées $C^nH^{2n}O$ en les hydrogénant entre 180-190° au moyen d'un nickel réduit préparé entre 245 et 250°. L'oxyde de mésityle, la méthylhexanone, la méthylhepténone naturelle, la méthylhepténone synthétique ont été ainsi réduits.

M. Godchot : **Produits d'oxydation de l'octohydrure d'anthracène ; dihydro-oxanthranol en hexahydroanthrone** (23.1.05; **140**, 250). — Voir cette partie p. 11.

L. Brunel : **Thymomenthol et dérivés** (23.1.05; **140**, 252). — Voyez p. 11 de cette partie.

A. Kling : **Chloruration de la méthyléthylcétone** (30.1.05; **140**, 312). — Voyez p. 22.

Jardin : **Action de l'acide azotique dilué sur les fibres végétales** (30.1.05; **140**, 314). — L'oxydation provoquée par cet acide, suivie de lavages aux alcalis, permet le blanchiment du lin et offre des avantages sur le procédé d'oxydation par expositions sur prés.

S. Posternak : **Sur la composition chimique et la signification des grains d'aleurone** (30.1.05; **140**, 322). — Voyez dans cette partie p. 10.

G. Perrier : **Préparation de moûts de pomme pratiquement stériles** (30.1.05 ; **140** ; 324). — Les fruits, lavés à l'eau ordinaire sont maintenus pendant cinq à dix minutes dans l'eau formolée à 8 °/₀₀, lavés une deuxième fois et égouttés. On les broie et presse en ayant soin de stériliser les appareils avec de l'eau formolée à 4 °/₀₀. On obtient un *jus* qui tout en n'étant pas stérile au sens bactériologique, est *stérile au point de vue des levûres.* Par ensemencement avec une levûre, ce moût fermente et donne un cidre naturel. On peut donc ainsi conserver une année sur l'autre un jus que l'on transforme à n'importe quelle époque en cidre fraîchement préparé.

L. Lutz : **Sur l'emploi de la leucine et de la tyrosine comme sources d'azote pour les végétaux** (6.2.05 ; **140**, 380). — En faisant pousser des végétaux (*Cucumis vulgaris, Aspergillus niger, A. repens, Penicillium glaucum*) non dans du sable lavé et calciné, mais en offrant à leurs racines les interstices de billes de verres imbibées de solution nutritives ne contenant pas d'autre azote que celui de la leucine ou de la tyrosine, on obtient un fort bon développement de ces végétaux. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

A. Robin : **Sur les ferments métalliques, leur action sur le métabolisme, leurs effets dans la pneumonie**[1] (6, 12, 04; LII, 513). — Bredig et ses continuateurs ont montré qu'en faisant passer un petit arc électrique entre des électrodes métalliques immergées dans l'eau distillée, on obtenait de véritables solutions renfermant par centimètre cube de neuf centièmes à deux dixièmes de milligramme du métal employé (0gr.00009 à 0gr.0002). Les mêmes auteurs ont constaté que ces solutions possédaient certaines réactions des diastases organiques et que ces réactions pouvaient être *accélérées* ou *inhibées* par les agents capables de la même influence sur les diastases. M. A. Robin a poursuivi cette comparaison chez l'homme. Qu'on injecte sous la peau des solutions contenant quelques dix-millièmes de gramme d'un métal, tel que le palladium, le platine, l'or, l'argent etc., et l'on observera des effets chimiques considérables et qui sont de tous points similaires à ceux obtenus avec des diastases extraites des levures. Ces effets sont : une augmentation de l'urée, du coefficient d'utilisation azotée, de l'acide urique, une véritable décharge d'indoxyle urinaire, une diminution dans la quantité d'oxygène consommé total, sans abaissement parallèle de CO^2 formé, une élévation temporaire de la tension sanguine, une leucolyse véritable. Les mêmes effets sont obtenus avec des solutions métalliques et notamment des solutions de cuivre et de manganèse obtenues en précipitant un sel métallique par un alcali, en présence d'un colloïde, comme l'albumine, la gélatine ou même la gemme. On peut comparer cette extrême division des métaux à l'état de la matière contenue dans le tube de Crookes, *état radiant*, qui les rend capables de mieux utiliser leur énergie. Les effets produits par ces *ferments metalliques* semblent confirmer la formule donnée par M. A. Gautier pour expliquer le mode de désintégration vitale de l'albumine et la formation de l'urée, en dehors de out appel d'O extérieur et par hydratation et oxydo-réduction. M. A. Robin

[1] Voir C.-R. de l'Académie des Sciences, 22 mars 1904. A. Robin et G. Bardet. Action des métaux à l'état colloïdal et des oxydases artificielles sur l'évolution des maladies infectieuses.

s'est demandé si ces ferments n'étaient pas aptes à exercer des effets thérapeutiques dans les cas pathologiques où les phénomènes hydratants et oxydo-réducteurs sont compromis et insuffisants, dans la pneumonie, par exemple, où le coefficient d'utilisation azotée est en baisse et la production d'urée plus ou moins diminuée. Cette urée s'élève un peu avant la défervescence thermique. Les injections sous-cutanées de 5 à 10 centimètres cubes d'une solution métallique renfermant de 0mm09 à 0mm2 de principe actif par centimètre peut avancer cette defervescence thermique, cette *décharge précritique.* Les ferments métalliques n'ont pas d'action sur la lésion pneumonique. Ils stimulent la réaction de l'organisme contre l'infection et ses produits toxiques.

Séance annuelle du 13 décembre 1904.

PRIX AUDIFFRED : L'Académie décerne : 1° 1.500 francs à M. ARMAND DEUILLE pour son *Etude sur le rôle des poisons du bacille de Koch dans la méningite tuberculeuse et la tuberculose des centres nerveux*; 2° 500 francs à M. LALESQUE, pour son livre sur la *phtisiothérapie marine*; 3° 1.500 francs à M. NATTAN-LARRIER pour son mémoire sur un *nouveau procédé de recherches des bacilles tuberculeux*; 4° 1.000 francs à M. PAUTRIER sur les *affections de la peau présentant des rapports étroits avec la tuberculose.*

PRIX BUIGNET : décerné à MM. SANGLÉ-FERRIÈRE et CUINASSE pour leurs travaux sur l'*analyse des liqueurs à essences.*

PRIX CAMPBELL-DUPIERRIS : décerné à M. J. TISSOT pour son mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur les modifications du gaz du sang artériel de la ventilation pulmonaire et de la pression artérielle pendant le cours de l'anesthésie chloroformique.*

PRIX DESPORTES : l'Académie décerne 650 francs à M. JAVAL de Paris pour son manuscrit sur le *traitement de la néphrite par la cure de déchloruration*; 650 francs à MM. G. ROSENTHAL, MARTIGNAC et LASNIER pour leur mémoire sur l'*huile digitalique Nativelle injectable*; une mention honorable à M. J. CAMESCASSE pour son manuscrit sur *le traitement de la pustule maligne* et à M. GLOVER pour son mémoire sur le *calorisateur.*

Médaille de bronze à M. DURAND-FARDEL de Vichy pour son *Etude physico-chimique des nouveaux éléments gazeux, argon et hélium dans les eaux minérales.*

PRIX PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 1905. — PRIX DE L'ACADÉMIE : 1.000 francs. **Les oxydases en pathologie.**

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED : Un titre de 24.000 francs de rente à celui qui aura découvert un remède curatif ou préventif reconnu comme efficace et souverain contre la tuberculose.

PRIX BUIGNET : 1.500 francs à l'auteur du meilleur travail sur les applications des sciences physiques et chimiques aux sciences médicales.

PRIX DESPORTES : 13.000 francs à l'auteur du meilleur travail de thérapeutique médicale pratique et sur l'histoire naturelle pratique et thérapeutique.

PRIX NATIVELLE : 300 francs.

Prix proposés pour 1906. — PRIX HENRI BUIGUET : 1.500 francs.

PRIX CAPURON : 1.000 francs. Pli cacheté. *Etudier les dégagements gazeux fournis par les principales sources du groupe sulfureux des Pyrénées.*

Prix Desportes : 1.300 francs.

Prix Nativelle : 300 francs.

Prix Orfila : 2.000 francs. Pli cacheté. *De l'épuration des eaux usées des villes et des eaux résiduaires des usines.*

Prix Pourat : 700 francs. Pli cacheté. *Des ferments solubles qui entrent en jeu dans les maladies.*

Prix proposés pour 1907. — Prix H. Buignet.

Prix Desportes.

Prix Nativelle.

Georges F. Jaubert : **Le perborate de soude.** (20, 12, 04; LII, 605). — Ce corps, obtenu par l'action de l'acide borique sur le peroxyde de sodium, donne par simple dissolution dans l'eau, de l'H^2O^2. Il se présente sous forme de poudre blanche qui se conserve indéfiniment même exposé à l'air ou dans des flacons non bouchés, et qui offre l'avantage d'obtenir instantanément une solution antiseptique inoffensive.

Ch. Fernet : **Alcoolisme, tuberculose, syphilis. Proposition de réforme des statistiques mortuaires officielles.** (27, 12. 04; LII, 615).

Discussion sur la communication précédente : MM. Netter, Fernet, Brouardel. (3,1,05; LIII, 20).

Porak : Rapport au nom de la Commission permanente de l'hygiène de l'enfance, sur les mémoires et travaux envoyés à cette commission en 1904. (10, 1, 05; LIII, 621 à 800).

Darier. — **Supériorité des sels organiques d'argent sur le nitrate d'argent.** (17, 1, 05; LIII, 05). — L'auteur préconise *l'argyrol*, très soluble, très antiseptique, d'une innocuité absolue même à doses massives, dans le traitement des opthalmies purulentes.

Albert Lévy et Pécoul : **Appareil pour déceler automatiquement les plus faibles traces d'oxyde de carbone.** (24, 1, 05; LIII, 47). — Basé sur la mise en liberté de l'iode de l'acide iodique, chauffé à 80 degrés, par CO. L'iode mis en liberté se dissout dans du $CHCl^3$ en le colorant en rouge. Ce liquide indicateur rougit quand la proportion de CO est 1/200.000 et l'intensité de cette coloration permet de doser exactement le gaz toxique quand on la compare à une gamme colorée jointe à l'appareil.

Cet appareil permet de surveiller l'air des salles dans lesquelles on séjourne et de mettre le public en garde contre les émanations, d'autant plus dangereuses qu'elles sont inodores, des cheminées et des systèmes à combustion lente.

P. Reynier : **Des mélanges titrés pour l'anesthésie chloroformique** (24, 1, 05; LIII, 50). — P. Bert avait montré que le caractère et l'intensité des phénomènes qui se déroulent dans l'anesthésie dépendent uniquement de la quantité de chloroforme qui entre dans le sang et se trouve transplanté par lui aux tissus. « L'action des gaz et des vapeurs sur l'être vivant, disait-il, est réglé par leur tension partielle. » Il importe donc de donner la quantité d'air dans lequel le chloroforme est dilué. P. Bert voulut substituer le *procédé des mélanges titrés*. Il faut, comme il l'a démontré, un mélange de 10 à 12 p. 100 pour obtenir l'anesthésie de l'homme comme du chien. Pour ces anesthésies, il se servait d'un grand gazomètre peu pratique. M. Dupont, élève de M. Reynier, imagina un appareil qui permet de faire faire automatiquement le mélange voulu d'air et de vapeurs chloroformiques par la respiration du malade.

Ed. Desesquelle.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Séance du 7 Janvier 1905.

A. Gilbert et J. Jomier : **Sur la teneur du foie en glycogène suivant les régimes.** — Les régimes riches en graine (lait, crème, beurre) ne s'accompagnent au niveau du foie que d'une faible quantité de glycogène. Les régimes où dominent les albuminoïdes produisent dans le foie une quantité moyenne de glycogène, bien inférieure néanmoins à celle produite par le régime des légumes et du pain avec ou sans sucre. Un régime mixte constitue une des meilleures conditions pour l'accumulation dans le foie du glycogène.

A. Gilbert et J. Jomier : **Contribution à l'étude de la fonction adipopexique du foie.** — La graisse de l'alimentation apparaît dans le foie entre la septième et la neuvième heure chez le lapin, entre la cinquième et la septième heure chez le chien. La graisse d'ingestion peut ne disparaître que très lentement du foie; chez le lapin elle peut encore y manifester sa présence cinq jours après l'absorption d'une quantité de graisse minime.

F. Battelli et M[lle] Stern : **La catalase dans les tissus des oiseaux.** — Chez les oiseaux, tous les tissus, sauf le foie et le rein, sont peu riches en catalase. Le sang en renferme très peu. Les muscles blancs contiennent une quantité extrêmement faible de catalase. Les muscles rouges en contiennent davantage. *In vitro* la catalase est sans action sur les substances qui se transforment facilement en urée.

P. Remlinger : **La tortue terrestre est réfractaire à la rage.**

P. Remlinger : **Action de la centrifugation sur le virus rabique.** — Si on soumet à la centrifugation pendant un temps suffisant une émulsion de virus rabique ayant traversé la bougie Berkefeld V, la partie superficielle du liquide devient complètement inactive, on arrive au même résultat avec du virus non filtré. C'est une nouvelle preuve que la rage est bien causée par un agent figuré, de dimensions ultra-microscopiques probablement, et non par un contage liquide vivant.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 10 février 1905.

M. Nicolardot montre que, quand les combinaisons complexes du sesquioxyde de fer (modification brune) se coagulent sous l'action de la chaleur, par l'addition d'acides ou de sels, la coagulation a lieu suivant les lois ordinaires de la chimie. La loi des proportions définies s'applique aux solutions colloïdales de l'hydrate ferrique avec la même force qu'aux cristalloïdes.

M. A. Kling montre que, dans la chloruration des cétones aqueuses, en présence de marbre, c'est l'acide hypochloreux qui agit comme chlorurant.

Dans la chloruration de la méthyléthylcétone, il montre que l'un des dérivés monochlorés qui se forme et qui bout à 136° n'était pas connu jusqu'ici à l'état de pureté. Il en fixe la constitution en le transformant en alcool céto-

nique puis en glycol $C^2H^5.CHOH.CH^2OH$. Le dérivé chloré bouillant à 136° est bien $C^2H^5.CO.CH^2Cl$.

M. Maquenne a obtenu du β-méthylglucose en méthylant à froid, par le sulfate de méthyle et la potasse, une solution de glucose à pouvoir rotatoire stable $+52°,5$. Il résulte de là que la liqueur contenait du glucose à pouvoir rotatoire faible, ce qui est conforme aux idées actuelles de la constitution du glucose dissous dans l'eau.

M. Tanret rappelle que dans une séance précédente il a montré que le glucose, le galactose et le lactose et probablement aussi tous les sucres à multirotation se transforment partiellement en solution, les sucres α (à pouvoir rotatoire le plus élevé) en sucres β (à pouvoir rotatoire le plus faible) et les sucres β en sucres α jusqu'à ce qu'un certain équilibre soit établi : le pouvoir rotatoire est alors devenu stable.

Du glucose qui en solution à 1/10 a $\alpha_D + 52°,50$ est constitué par exemple de 0,368 glucose α ($\alpha_D + 110°$) et de 0,632 glucose ($\alpha_D + 19°$). Les anciens sucres γ deviennent maintenant sucres β, la forme γ n'étant pas une modification moléculaire au même titre que ces modifications α et β.

Les sucres β diffèrent physiquement des sucres α par leur pouvoir rotatoire plus faible et leur solubilité beaucoup plus grande, chimiquement aussi par leur faible affinité pour l'eau. Alors que le glucose ordinaire ne se déshydrate que vers 60°, si on mélange intimement au glucose β ou au lactose β (qui sont anhydres) assez d'eau pour les hydrater, ils perdent cette eau par une simple exposition sur l'acide sulfurique. M. D.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Cercle pharmaceutique de la Marne.

Addition à la proposition du Dr Cazeneuve sur la loi du 15 février 1902, tendant à faire entrer de droit dans le Comité consultatif d'hygiène les sept professeurs d'hygiène des Facultés de province.

M. Aumignon expose qu'on ne peut que louer le Dr Cazeneuve de son initiative mais que, comme l'a fait remarquer M. Vidal, dans le *Bulletin de Pharmacie de Lyon*, il serait opportun de prier le Dr Cazeneuve de demander en outre la modification à l'article 20 de la loi (commissions sanitaires, § 1er) qui est ainsi conçu :

« Chaque commission sanitaire de la circonscription sera composée de 5 membres au moins, 7 au plus, pris dans la circonscription. Elle comprendra nécessairement un conseiller général, élu par ses collègues, un médecin, un architecte ou tout autre homme de l'art et un vétérinaire. »

Et d'y faire ajouter : « Et un pharmacien. »

Cette addition trouve sa raison d'être dans le fait que :

1° — Le pharmacien est compétent en la matière puisque, de droit, il fait partie du Conseil central d'hygiène;

2° — Que les inspecteurs de pharmacie étant pris dans la Commission sanitaire d'hygiène, il importe que l'inspection ne soit pas confiée à un architecte, ingénieur, agent-voyer, vétérinaire ou conseiller général quelconque.

La proposition de M. Aumignon est acceptée et nos confrères Lejeune et Lefebvre sont priés de demander au Conseil d'administration de l'Association générale de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour assurer le vote de cette modification.

Projet de création d'une Société amicale médico-pharmaceutique de la Marne.

Notre président M. Aumignon caresse depuis longtemps la réalisation d'un projet dont, par ailleurs, on est en droit d'attendre le plus grand bien.

Il voudrait arriver à constituer sinon une véritable association, avec statuts imprimés et bureau régulièrement nommé, mais tout au moins une sorte de société amicale qui permettrait un rapprochement entre les deux professions et aiderait ainsi à régler rapidement, à l'amiable, les différends qui parfois peuvent surgir entre médecins et pharmaciens.

A l'appui de sa thèse, qu'il nous soit permis de vous rappeler le fait suivant :

Un pharmacien de Roubaix ayant eu le tort de donner ses soins pendant plusieurs jours consécutifs à des blessés, victimes d'accidents du travail, le *Syndicat médical de Roubaix* porta plainte devant la *Fédération des Syndicats médicaux du Nord et du Pas-de-Calais*. Celle-ci, après étude du dossier, décida qu'il y avait lieu de poursuivre le pharmacien, mais, inaugurant en l'espèce une procédure nouvelle qu'on ne saurait trop recommander dans le règlement des différends entre médecins et pharmaciens, et c'est là que nous voulions en venir, fit juger la question par un tribunal arbitral de trois membres, dont l'un, médecin, fut désigné par la *Fédération médicale*; le second, pharmacien, fut nommé par le *Syndicat régional des Pharmaciens*, et le troisième, choisi d'un commun accord en dehors des deux professions et parmi les hommes de loi, se trouva, en la circonstance, être un ancien juge de paix.

Le pharmacien incriminé déclara accepter cette juridiction et aussi la personnalité des arbitres.

Les torts étaient légers, la peine prononcée le fut aussi, le pharmacien fut condamné à 1 franc d'amende et aux frais nécessités par l'envoi, à tous les pharmaciens du Nord, de la copie du jugement.

Mais peu importe la sentence rendue, ce qu'il faut retenir, c'est la procédure suivie, c'est le précédent établi.

Aujourd'hui, c'est un pharmacien qui s'est rendu coupable d'exercice illégal de la médecine; demain, ce sera un médecin qui fera illégalement de la pharmacie ; mais, dans n'importe quel cas, ces deux professions ont intérêt à régler à l'amiable ces sortes de différends.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

H. MOISSAN : **Etude du siliciure de carbone de la météorite de Cañon Diablo** (13.2.05; **140**, 405). — Le siliciure SiC existe dans la météorite de Cañon Diablo; c'est le même que celui qu'on prépare au four électrique.

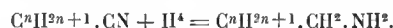
MOISSAN et CHAVANNE : **Sur quelques constantes du méthane et sur l'action du méthane solide sur le fluor liquide** (13.2.05; **140**, 407). — Le méthane, préparé par décomposition du carbure d'aluminium par l'eau, fond à —184° et bout à —164° sous la pression de 760 millimètres. Solidifié et mis en contact avec du fluor liquide, il réagit avec explosion.

JUNGFLEISCH : **Sur la phosphorescence du phosphore** (13.2.05; **140**, 444). — La phosphorescence n'est pas due à l'oxydation directe de la vapeur du phosphore par l'air, mais à celle d'une vapeur d'un oxyde de phosphore volatil et éminemment phosphorescent au contact de l'oxygène de l'air.

MATIGNON et DESPLANTES : **Oxydation des métaux à froid en présence de l'ammoniaque** (27.3.05; **140**, 853). — Le cobalt, le nickel, l'argent, le cadmium, le zinc, le molybdène, le tungstène, le mercure s'oxydent directement au contact d'une solution d'ammoniaque et de l'oxygène; on retrouve chez ces métaux la propriété bien connue du cuivre

HALLER et MARCH : **Préparation d'homologues du menthol** (20.2.05; **140**, 474). — Voyez : *C. R. de la Société chimique.*

SABATIER et SENDERENS : **Application aux nitriles de la méthode d'hydrogénation directe par catalyse : synthèse d'amines primaires, secondaires et tertiaires** (20.2.05; **140**, 482). — L'hydrogénation en présence du nickel s'applique facilement aux nitriles forméniques, entre 180 et 220° :

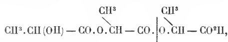


$$C^nH^{2n+1}.CN + H^4 = C^nH^{2n+1}.CH^2.NH^2.$$

Mais l'amine primaire formée se transforme ensuite en amine secondaire ou même tertiaire, par perte d'NH³. Le produit qui domine finalement est l'amine secondaire.

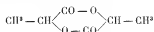
JUNGFLEISCH et GODCHOT : **Sur l'acide lactique droit** (13.3.05; **140**, 719). — L'acide *d*-lactique extrait de son sel de quinine cristallise en agglomérations rayonnées, fusibles à 25-26°, à pouvoir rotatoire droit qui diminue avec la dilution (3°8 à 10 °/₀).

JUNGFLEISCH et GODCHOT : **Sur l'acide lactyl-lactyllactique et le dilactide de l'acide *r*-lactique** (20.2.05; **140**, 502). — Lorsqu'on distille l'acide *r*-lactique (inactif) à 250° sous une faible pression, on obtient à côté du dilactide, de l'acide lactyl-lactyllactique. Ce nouveau dérivé lactique est :



$$CH^3.CH(OH)—CO.O.\overset{CH^3}{CH}—CO.|O.\overset{CH^3}{CH}—CO^2H,$$

il résulte de deux éthérifications entre trois molécules d'acide lactique. — Le dilactide ou éther interne de l'acide lactique.



passe à l'état intermédiaire d'acide lactyllactique (dilactique) avant de se transformer définitivement en acide lactique.

LEROUX : **Sur le décahydronaphtol-β et l'octohydrure de naphtaline** (27.2.05; **140**, 590). — L'hydrogénation du β-naphtol en présence du nickel réduit, donne le *décahydronaphtol-β*. $C^{10}H^{17}$.OH cristallisant en aiguilles incolores, fusibles à 75°. Chauffé avec le bisulfate de potassium, celui-ci perd de l'eau et donne l'octohydrure $C^{10}H^{16}$ bouillant à 190°, de densité 0,910 à 0°.

P. BRETEAU : **Sur les hydrures de phénanthrène** (3.4.05; **140**, 942). — La méthode d'hydrogénation de MM. SABATIER et SENDERENS, appliquée à 200°, a permis de préparer l'*hexahydrophénanthrène* $C^{14}H^{16}$, fus. à —3°, bouillant à 306°, et l'*octohydrophénanthrène* $C^{14}H^{18}$, bouillant à 280-285°. Le premier fournit un picrate cristallisé, fusible à 106°; le second n'en donne pas.

TRILLAT : **Sur les propriétés antiseptiques de certaines fumées et sur leur utilisation** (20.3.05; **140**, 797). — Voyez p. 30.

LESPIEAU : **Études cryoscopiques faites dans l'acide cyanhydrique** (27.3.05; **140**, 855). — Voyez : *C. R. de la Société chimique.*

L. LUTZ : **Sur l'assimilabilité comparée des sels ammoniacaux, des animes et des nitriles** (6.3.05; **140**, 665). — L'assimilabilité vis-à-vis des *Aspergillus niger*, *A. repens* et du *Penicillium glaucum* de l'azote ajouté à du liquide de Raulin sous forme d'amines primaires grasses, d'amides ou de nitriles est la plus grande avec les amides, et indépendante de leur compléxité; elle est presque nulle avec les nitriles, assez grande avec les amines, d'autant plus que le poids moléculaire est plus faible. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE : **Sur les appareils pour l'administration du chloroforme** (31.1.05; LIII, 69). — La condition fondamentale de la zone maniable n'existe pas, pour l'homme du moins. En cela, comme pour la plupart des autres phénomènes de la chloroformisation, les physiologistes qui ont conclu des animaux à l'homme se sont trompés et nous ont trompés. Suivant les sujets, suivant les conditions de l'anesthésie, suivant la qualité du chloroforme, l'imprégnation se fait d'une manière différente. Toujours l'anesthésie complète viscérale précède de beaucoup toute perte de connaissance et vous voyez des sujets parfaitement conscients qui ne sentent absolument rien. Nous voyons même quelquefois des phénomènes graves survenir avec des doses bien inférieures à celles qui sont permises par les physiologistes. Les réactions individuelles sont d'une variabilité excessive et il est *impossible d'établir à l'avance quelle sera la dose* qui l'endormira et quelle *sera la dose qui tuera*; si bien que pour se mettre à l'abri de tout danger, il faut une *progression* et une *variété* extraordinaires dans l'administration.

En outre, tous les chloroformes ne sont pas identiques. Il y a des altérations qui échappent aux chimistes. Ainsi, il y a des chloroformes avec lesquels le sommeil est facile, vient sans secousse, sans trouble respiratoire et d'autres qui n'endorment pas, ou endorment mal et donnent même des accidents graves.

En ayant recours aux appareils, il faut donc savoir qu'il n'y a *aucune dose fixe même petite* de chloroforme et que deux chloroformes ne sont pas absolument comparables.

Les appareils sont donc commodes pour administrer et régler l'action du chloroforme, mais ils ne suppriment pas la part du chloroformiste qui reste capitale.

L'appareil qui a été présenté à l'Académie par M. Guglielminetti, l'auteur d'un détendeur qui permet de l'ajuster sur un obus d'oxygène, paraît constituer un progrès considérable. L'anesthésie se fait avec une progression régulière, la coloration de la face ne s'altère pas, le réveil est plus facile, les vomissements plus rares, l'irritation des bronches moindre, les phénomènes de dyspnée par renversement de la langue absents.

Discussion : M. P. Reynier pense, au contraire, que le chloroforme agit sur l'homme comme sur les animaux, avec une résistance légèrement plus grande peut-être des cellules nerveuses de celui-ci. Si on ne dépasse pas la dose de 10 à 12 °/₀, l'anesthésie reste régulière. Les accidents sont en rapport avec la quantité de vapeur chloroformique absorbée.

M. Lucas-Championnière répond que les susceptibilités individuelles sont incontestables et que c'est là un argument grave contre les dosages prévus à l'avance pour les mélanges.

A. Chantemesse et Borel : **Fièvre jaune et Moustiques** (7.2.05; LIII, 99 et 14.2.05; LIII, 125 et 21.2.05; LIII, 150).

M. Bloch : **Emploi du perborate de soude** (**eau oxygénée à l'état naissant**) **dans la pratique oto-rhino-laryngologique** (14.2.05; LIII, 117). — Cette poudre offre l'avantage d'être absorbante, de se décomposer au moment même où elle absorbe, et d'exercer une action chimique naissante, action qui gagne de proche en proche au fur et à mesure des besoins, enfin d'être alcaline, et non irritante.

SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE

Séance du 14 Janvier 1905.

F. Battelli : **Les vaso-constrictines dans les sérums sanguins normaux.** — Si on fait agir les sérums des animaux normaux sur ces globules et sur les vaisseaux du cobaye, on constate dans la majorité des cas un parallélisme étroit entre la quantité d'hémolysine et la quantité de vaso-constrictine renfermées dans ces sérums; il existe une exception pour le sérum de lapin qui renferme une quantité considérable de vaso-constrictine et très peu d'hémolysine vis-à-vis du cobaye; la sensibilisatrice vaso-constrictine se fixe sur les éléments de la paroi des vaisseaux et n'est pas emportée par un lavage à l'eau salée. Les vaisseaux ainsi sensibilisés se contractent sous l'action de l'alexine.

Edm. et Étienne Sergent : **Sur des corps particuliers du sang des paludéens.**

LEUNE

28 bis, rue du Cardinal-Lemoine

TÉLÉPHONE 808-79

PARIS

Ci-devant : rue des Deux-Ponts, 29 et 31 (Ile Saint-Louis)

FOURNISSEUR

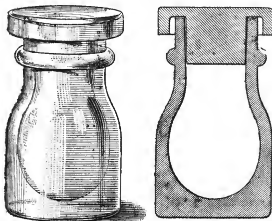
de la Sorbonne, des Facultés des Sciences, de l'École normale supérieure
de l'École supérieure de Pharmacie, de l'Institut Pasteur
et des Hôpitaux.

Verreries, Porcelaines, Terre et Grès

MATÉRIEL, APPAREILS, USTENSILES ET ACCESSOIRES DE LABORATOIRES

FOURNITURES SPÉCIALES

1° Pour Laboratoires de Chimie, Bactériologie, Microbiologie, Physiologie, etc.
2° Pour Hôpitaux, Cliniques, Dispensaires, Salles d'opération, etc.;
Verreries en tous genres pour Pharmacies.

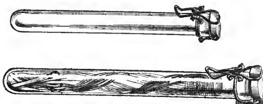


FLACON ASEPTIQUE

du Dr L. Lafay

(Modèle déposé)

Pour sérums et injections hypodermiques en verre blanc et de couleurs de 2, 10, 15, 30, 50, 70 et 100 gr. de contenance



TUBES fond rond en verre vert mince spécial pour la stérilisation des crins de florence, catguts, drains, bistouris, etc., avec fermeture canette, monture fil de cuivre nickelé, de 10, 20 et 25 cm. de longueur.

ENVOI SUR DEMANDE, DU CATALOGUE GÉNÉRAL ET DES PRIX COURANTS SPÉCIAUX

— Les auteurs ont trouvé dans le sang des paludéens des corps en anneaux et des corps en demi-lune. M. Laveran pense que les premiers représentent des globules rouges perforés par le départ des hématozoaires endoglobulaires du paludisme et que les seconds proviennent de la rétraction de globules rouges altérés.

L. Barthe : **Élimination totale de l'arsenic organique ingéré à l'état de méthylarsinate de soude.** — L'arrhénal ne se localise pas dans l'organisme, conclusion importante au point de vue de la thérapeutique et de la toxicologie.

A. Gilbert et J. Jomier : **Note sur la teneur du foie en glycogène suivant le moment de l'ingestion alimentaire.** — Le glycogène commence à apparaître dans le foie entre la première et la deuxième heure de l'absorption du sucre. Très rapidement également le glycogène disparaît du foie, sa quantité diminue déjà huit heures et demie après l'absorption de 4 grammes de sucre par kilogramme, et vingt-quatre heures après l'ingestion d'une quantité presque identique, il n'existe plus trace du sucre absorbé.

Séance du 21 janvier.

G. Billard et Perrin : **Des rapports entre la toxicité urinaire et la tension superficielle des urines.** — La toxicité des produits excrémentitiels est en raison inverse de leur tension superficielle.

L.-G. de Saint-Martin : **Modification du procédé de Folin pour le dosage de l'urée dans l'urine.** — L'auteur substitue au chlorure de magnésium cristallisé employé dans le procédé de Folin pour hydrolyser l'urée, le chlorure de lithium anhydre exempt d'amoniaque. (V. technique dans le mémoire.)

Séance du 27 janvier.

J. Laurent : **Assimilation de substances ternaires par les plantes vertes.**

L. Butte : **De la transformation rapide des substances albuminoïdes en glycose dans l'organisme.** — La proportion de glycose dans le sang et les tissus augmente très rapidement à la suite de l'absorption d'une grande quantité de matières albuminoïdes ; dans le même cas, la formation du sucre dans le foie est beaucoup plus active qu'à l'état de jeûne.

Séance du 4 février.

Billard et Perrin : **Les variations de la tension superficielle des urines et la toxicité urinaire au cours de quelques maladies.** — La mesure de la tension superficielle des urines peut permettre d'apprécier leur toxicité, celle-ci étant d'autant plus grande que la tension superficielle est plus faible.

Paul Carnot : **Dosage clinique de l'acidité gastrique par la méthode des tubes capillaires.** — Méthode ingénieuse calquée sur celle des tubes de Mett. On se sert de tubes renfermant une solution de gélose à laquelle on a incorporé du phosphate bicalcique. En immergeant ces tubes dans des vocations acides ou dans un suc gastrique, on détermine l'acidité du milieu d'après la longueur de phosphate dissous pendant un temps déterminé. La longueur digérée est proportionnelle au carré de l'acidité.

H. Labbé et E. Morchoisne : **L'élimination des composés xantho-uriques chez les sujets sains.** — Les nucléo-albumines du régime alimentaire influent

de façon presque exclusive sur l'élimination des composés xantho-uriques chez les sujets sains.

F. Battelli et Mlle Stern : **L'anticatalase dans les différents tissus animaux.** — Elle existe surtout dans la rate, le foie, le poumon, le pancréas chez le lapin et le cobaye. Elle n'agit pas en l'absence de l'oxygène.

Séance du 11 février.

F. Dévé : **Echinococcose hépatique secondaire, d'origine biliaire.** — Intéressante observation montrant la possibilité du développement de kystes hydatiques dans les canaux biliaires.

F. Dévé et M. Guerbet : **Cholélithiase d'origine hydatique.** Description et analyse de concrétions produites autour de petits lambeaux de membranes hydatiques.

G. Linossier : **Procédé simple de dosage du sucre et de substances réductrices dans l'urine.** — Légère modification au procédé de Causse. Introduire dans un ballon 20 cm³ liqueur de Fehling, 20 cm³ de solution de ferrocyanure de K à 1,1 °/₀, 40 cm³ d'eau. A l'ébullition; laisser couler peu à peu une solution contenant par litre 5 grammes de glucose pur et 10 cm³ d'acide chlorhydrique formant. Quand la décoloration paraît complète, l'addition d'un léger excès de solution sucrée provoque le développement d'une coloration vert foncé très nette.

Cette première opération sert à fixer la quantité de solution titrée nécessaire pour réduire les 20 cm³ de liqueur de Fehling. Pour doser le sucre dans une urine sucrée, on ajoute au mélange Fehling + ferrocyanure + eau porté à l'ébullition, un volume d'urine insuffisant pour le décolorer complètement, et on termine immédiatement la réduction avec la solution titrée de glucose versée au moyen de la burette graduée jusqu'à apparition de la coloration verte. Calcul des plus simples.

H. Pariset : **Hydrolyse du glycogène hépatique produite par injection de l'amylose dans la veine-porte.** — L'action hydrolysante produite sur le glycogène du foie par l'injection de suc pancréatique dans la veine-porte, est due au ferment amylolytique qu'il contient.

A. Trillat et Turdret : **Nouveau procédé de recherche de l'ammoniaque; application pour caractériser la pureté des eaux.** — Il est basé sur la propriété que possède l'iodure d'azote naissant de communiquer à l'eau une coloration noire intense dont la visibilité est encore appréciable à une dose de 1/500.000 d'ammoniaque.

Séance du 18 février.

J.-E. Abelous, A. Soubié et G. Toujan : **Dosage colorimétrique par l'iode de l'adrénaline.** — Procédé basé sur l'appréciation de la teinte rose qui se manifeste dans les solutions d'adrénaline quand on ajoute à ces solutions une petite quantité d'une solution d'iode très étendue.

G. Billard et Ch. Bruyant : **Sur le rôle des algues dans l'épuration des eaux.**

Sicard et Dopter : **Cytologie du liquide parotidien au cours des oreillons.**

Réunion biologique de Bordeaux du 17 janvier.

A. Le Dantec : **Recherches expérimentales démontrant la non-toxicité du ténia inerme.**

R. Brandeis : **Nouvel uréomètre à eau.** — Cet appareil tout en verre est composé d'un tube mesureur d'hypobromite et d'un tube entonnoir pour l'admission de l'urine, tous deux soudés sur la douille d'un robinet massif. Ce robinet présente deux voies distinctes mettant en relation chacun des deux tubes avec le gazogène sous-jacent. Le gazogène communique avec le gazomètre tube divisé en 40 cm^3 par centimètre et dixième de centimètre cube. La division est faite sur tube à bande d'émail pour faciliter la lecture.

B. André : **Le bacille dysentérique à Bordeaux.** — Bacille petit, immobile, qui ne donne pas lieu à la formation de l'indol, qui ne fait pas fermenter les sucres, ne coagule pas le lait et qui se décolore par le procédé de Gram. Ce sont les caractères du bacille de la dysenterie tel qu'il a été décrit par Chantemesse et Widal, par Shiga, Flexner, Kruse, Vaillard et Dopter, etc.

Réunion biologique de Bordeaux du 7 février.

Ch. Blarez et G. Denigès : **Contribution à l'étude de la localisation de l'arsenic dans l'intoxication par l'anhydride arsénieux.** — Foie, rein, cœur sont les organes qui fixent les plus fortes proportions d'arsenic; les centres nerveux paraissent être les organes qui en retiennnent le moins. La méthode de destruction des matières organiques de Denigès (méthode ozoto-manganosulfurique) donne les mêmes résultats que la méthode de Gautier-Bertrand.

M. Javillier.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

M. Barillé : **Inconvénients de l'emploi de l'eau de laurier-cerise dans les solutions pour injections hypodermiques.** — L'auteur étudie la formation du précipité qui apparaît dans les solutions alcaloïdiques additionnées d'eau de laurier-cerise; il montre que ce précipité ne doit pas être attribué aux composants normaux de l'eau de laurier-cerise récente, mais bien à un principe spécial qui se développe à la longue sous influence de l'air et la lumière. Il propose de renoncer à l'emploi de ce dissolvant dans la préparation des solutions pour injections hypodermiques d'autant plus que leur conservation peut être assurée par la simple stérilisation à l'autoclave.

M. Guinochet : **Sur la durée des filtres Chamberland.** — Des bougies en service depuis plusieurs années gardent, après de nombreux nettoyages à la brosse suivis de stérilisations à l'autoclave, leur pouvoir d'arrêt vis-à-vis des microbes et se comportent comme des bougies neuves.

Elections : M. Thibault est élu membre résidant.

E. C.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 24 Février 1905.

M. Trillat expose les nouveaux résultats obtenus en dosant la formaldéhyde dans les produits gazeux des combustions courantes : ils démontrent une fois de plus que cette aldéhyde se forme dans un grand nombre de circonstances. Les suies de cheminée en contiennent parfois plusieurs millièmes à

l'état polymérisé. La présence de la formaldéhyde dans l'air des agglomérations en est une conséquence.

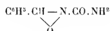
La combustion incomplète du sucre et des matières sucrées est une véritable source d'aldéhyde formique : il en est de même de celle des baies de genièvre, de l'encens et d'autres substances utilisées anciennement comme agents d'assainissement.

Cette notion de la présence parfois considérable de la formaldéhyde dans les fumées explique leur rôle dans diverses circonstances comme celle de la fumaison de viande et celle de leur emploi pour désodoriser, grâce à la propriété de l'aldéhyde méthylique de donner des combinaisons inodores.

M. Roux expose ses recherches sur la transformation de l'amylocellulose en amidon par réversion de cette substance et la formation d'amidons artificiels par l'action de l'eau surchauffée à 155°.

A. Conduché a étudié l'action de l'oxyurée sur les aldéhydes. Le mélange aqueux de cyanate de potassium et de chlorhydrate d'hydroxylamine, réagit sur les aldéhydes aromatiques.

Dans le cas de l'aldéhyde benzylique on a un corps fusible à 125°, de formule :



Ce corps, traité par l'acide chlorhydrique, donne, suivant les conditions, du benzonitrile ou de la benzamide; réduit par l'amalgame d'aluminium, il donne la benzylurée; traité par la potasse aqueuse ou alcoolique, il donne du cyanate ou ses produits de décomposition et la β-benzaldoxime. Comme dans ce dernier cas aucun agent d'isomérisation n'a agi, on peut en conclure un argument pour une formule de la β-benzaldoxime : 

plutôt que pour une formule purement stéréochimique : 

M. D.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat des pharmaciens de la Côte-d'Or. — *Institut agronomique et œnologique de Bourgogne.* — M. Kauffeisen, comprenant le grand intérêt qu'auraient les étudiants en pharmacie à suivre les travaux pratiques de l'Institut viticole et agricole de la Côte-d'Or, dans lequel se font de nombreuses analyses d'eaux, de terres, d'engrais, de vins, de laits, etc., a écrit à M. le Recteur de l'Université de Dijon pour lui demander d'autoriser les étudiants en pharmacie de deuxième année à remplacer pendant un trimestre les travaux pratiques de l'École par ceux de l'Institut viticole. Cette demande a été appuyée par M. le Dr Deroye, directeur de l'École.

La réunion approuve les termes de la lettre de M. Kauffeisen et décide que le Syndicat favorisera de tout son pouvoir toute mesure tendant à augmenter l'instruction professionnelle des étudiants en pharmacie.

Balances de précision. — Lettre du Ministre du Commerce au Président du Syndicat des Pharmaciens de la Côte-d'Or :

Paris, le 6 février 1905.

« Monsieur le Président,

« Vous m'avez fait connaître, au nom du Syndicat des pharmaciens de la Côte-d'Or, que, pour vous soumettre aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 28 juillet 1904, relative à la vérification des balances de précision, vous vous trouviez dans l'obligation d'envoyer vos instruments à des distances assez éloignées, de vous en priver, par conséquent, pendant plusieurs jours et, enfin, de les exposer à des détériorations. Vous m'indiquez en même temps les conditions dans lesquelles le poinçonnage pourrait, selon vous, être effectué, c'est-à-dire en donnant un même numéro à la balance et aux boîtes de poids.

« Cette manière de procéder ne saurait être acceptée, car les boîtes de poids pourraient accompagner d'autres balances.

« Mais, ainsi que l'a fait remarquer la Commission de métrologie usuelle du Bureau national des poids et mesures, la mise en concordance avec les dispositions de la circulaire du 28 juillet 1904 peut se faire sans dérangement pour les détenteurs de balances de précision ; il leur suffit de s'adresser à leurs fournisseurs ou sinon à leur balancier-ajusteur et de se faire envoyer la plaque indicatrice exigée ; un ouvrier choisi par le détenteur peut fixer cette plaque ; après quoi, l'instrument qui en est muni, échappe à la vérification, pourvu, toutefois, que la circulaire du 28 juillet, précédemment citée, soit observée dans son esprit comme dans sa lettre. Ce procédé a déjà été utilisé par les fabricants ou intermédiaires parisiens pour sauvegarder les intérêts de leur clientèle et rien ne paraît s'opposer à ce que les membres de votre Syndicat y aient recours.

« Recevez, etc. » (*Communiqué.*)

Société de Pharmacie de Lyon. — Bureau pour 1905-1906 : Pr. : M. MALLEVAL ; v.-pr. : M. SIMON ; sec. gén. : M. BAUDOUIN ; sec. des séances : M. MÉTROZ ; sec. archiv. : M. GRANGE ; tr. : M. RIEAUX.

Société de Pharmacie de Bordeaux. — Bureau pour 1905 : Pr. : M. COLLAS ; v.-pr. : M. BEILLE ; sec. gén. : M. SIGALAS ; sec. adj. : M. PERY ; tr. : M. CANUYT ; arch. : M. JAUSSEIN.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DE MEDECINE

VARIOT : **Présentation d'un nouveau biberon gradué** (14.2.05; LIII, 121). — L'auteur a pensé que le meilleur moyen de fournir à la nourrice le tableau et la mesure de la quantité de lait à donner aux enfants, était d'utiliser comme support le biberon lui-même, et il a fait construire des bouteilles en verre moulé, sur lesquelles se détachent en relief les indications relatives à l'âge de l'enfant et à la quantité de lait correspondant.

FOURNIER : **Quelques propos sur la paralysie générale de la syphilis** (21.2.05; LIII, 155; — 28.2.05; LIII, 187).
Discussion : RAYMOND, JOFFROY (7.3.05; LIII, 206), PINARD, HALLOPEAU, LANCEREAUX, RAYMOND (14.3.05; LIII, 265).

Elections de deux correspondants nationaux dans la quatrième division (Physique et Chimie médicales, Pharmacie) : M. JOLYET (de Bordeaux) et M. MASSOL (de Montpellier) sont proclamés membres correspondants (28.2.05; LIII. 179).

H. HUCHARD : **Action toni-musculaire et diurétique de l'acide formique et des formiates** (14.3.05; LIII, 251). — L'auteur rappelle que dans la *Pharmacopée universelle* de Lémery, se trouve signalé l'emploi de « l'eau de magnanimité » (*electuarium magnanimitatis*) de Hoffmann (sorte de macération de fourmis dans l'alcool additionné d'eau et essence de cannelle). Ce nom, dit Lémery, lui a été donné à cause de ses grandes vertus. Elle est propre pour réveiller les esprits, pour dissoudre et résoudre les humeurs froides, pour exciter la semence, pour résister au venin. Bien avant LÉMERY, on retrouve dans le *Dictionnaire universel de* JAMES, l'opinion d'un médecin HULSE, datant de 1670 et ensuite de DALE sur l'action excitante des fourmis. Cette action était encore admise par MOYSE CHARAS WOOLDEN et B. EWALD. En Suisse et en Allemagne, l'acide formique jouit d'une certaine popularité contre le rhumatisme et le goitre et passe pour posséder des propriétés antiseptiques et une réelle action d'excitabilité sur les centres nerveux et les nerfs moteurs. Le formiate de soude serait diurétique dans les hydropisies sans lésions rénales. En 1822, RAMER soutint sa thèse sur l'emploi de l'acide formique dans le traitement du rhumâtisme chronique. GARRIGUE l'a préconisé depuis quelques années dans le traitement des maladies infectieuses et chroniques, de la tuberculose et du cancer; il constata sur lui-même une augmentation de l'appétit et de l'activité cérébrale et physique. En juillet 1904, M. HUCHARD

présente à l'Académie un travail de M. CLÉMENT sur l'*action de l'acide formique* sur le système musculaire.

L'acide formique accroît la force musculaire dans des proportions parfois considérables au point de la quintupler, augmente l'activité des muscles et leur résistance à la fatigue, agit sur l'ensemble du système musculaire, aussi bien sur les fibres lisses que sur les fibres striées. Les malades accusent le plus souvent et spontanément un certain bien-être, une plus facile aisance et une plus grande force dans les mouvements.

M. HUCHARD a constaté les heureux effets du formiate de soude sur la marche de certaines affections : ainsi, dans un cas de pneumonie grave avec adynamie générale, le formiate de soude prescrit à la dose de 3 gr. par jour a eu raison de cette dépression musculaire; même effets dans des cas de grippe.

L'action sur le système musculaire est assez durable et persiste pendant huit à dix jours après l'administration du médicament. Sous son influence, la sensation douloureuse des muscles soumis à des contractions répétées est très notablement atténuée et les muscles fatigués récupèrent très rapidement leur énergie.

Cette action toni-musculaire s'exerce sur le cœur, les vaisseaux, les tuniques gastro-intestinales, le diaphragme, le muscle vésical, les muscles du larynx et les muscles respiratoires, etc. On peut donc prévoir son heureuse application dans la neurasthénie, le diabète, l'asthénie grippale, les anémies diverses, les exercices du sport et de l'entraînement musculaire.

M. HUCHARD a expérimenté sur lui-même l'action du formiate. Après 15 gr. de ce sel pris en cinq jours, sa force musculaire est arrivée à fournir de 8 kilogramètres 750 à 30 kilogramètres 650; elle a donc été presque quadruplée dans l'espace de six jours.

La présence de l'acide formique dans les glandes de l'Ortie brûlante, dans les fruits du Tamarin et dans ceux du sapindus saponaria, dans la sève du sempernium tectorum, des aiguilles du Pin, explique encore la vogue de certains médicaments tirés autrefois des végétaux.

La sécrétion urinaire est rapidement et notablement augmentée avec le formiate de lithine, le formiate de soude et le formiate de potasse. Les formiates passent en majeure partie dans les urines sans éprouver la moindre décomposition, et apparaissent dans les urines quinze minutes environ après l'injection. L'élimination dure quatre à six jours.

Dans la plupart des cas, on peut noter une élimination plus grande des produits de désassimilation.

Les formiates sont peu toxiques. Chez un chien de poids moyen, il a fallu une dose de 60 gr. pour déterminer la mort.

Le formiate de soude est très soluble dans l'eau, et déliquescent. Les formiates de potasse, d'ammoniaque, de lithine, de fer sont solubles dans l'eau, tandis que le formiate de mercure est absolument insoluble.

Le formiate de lithine doit être prescrit à la dose de 1 gr. à 1 gr. 50 par jour.

Les formiates de soude et de potasse se prescrivent à la dose de 3 à 4 gr. par jour et par dose de 1 gr. chaque fois.

Il n'y a pas d'accoutumance, et les formiates n'ont pas d'action nocive sur les reins.

ED. D.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

Séance du 5 avril 1905.

M. Grimbert : **Sur la présence d'arsenic dans une eau oxygénée.** — Cette eau, faiblement acide, ne contenait pas d'acide minéral libre; elle laissait un résidu sec de 2 gr. 85 par litre, composé en majeure partie de chlorures, le reste étant constitué par des arséniates et des sulfates. L'arsenic a été caractérisé par l'apparition d'un précipité rouge brique avec le nitrate d'argent, avant toute addition d'acide. En chauffant au bain-marie l'eau oxygénée avec un excès de solution chlorhydrique d'hypophosphite de chaux, il s'est formé un dépôt d'arsenic métallique équivalant à 0 gr. 202 par litre.

M. Grimbert : **Sur le sirop iodotannique.** — L'auteur passe en revue les divers procédés préconisés pour cette préparation, et fait connaître la formule proposée pour le nouveau Codex. Cette formule comportant l'emploi du tannin à l'éther, une discussion s'engage sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de donner la préférence au tannin à l'alcool : une commission spéciale est nommée pour étudier cette question.

M. Bougault : **Modification du réactif de Frémy.** — Elle consiste à employer une solution obtenue en dissolvant du chlorure antimonieux dans un mélange de potasse pure et d'eau oxygénée. L'auteur précise les conditions dans lesquelles il faut se placer pour caractériser les sels de sodium en présence des sels de potassium.

M. Moureu : **Sur le diacétal.** — Obtenu par l'action de l'éther orthoformique sur l'acétylène dibromomagnésien, le diacétal se présente sous l'aspect d'un liquide huileux, distillant à 127° sous la pression de 13 millimètres et se solidifiant vers 20°.

Séance du 3 mai 1905.

M. Villejean : *Intoxication par le nitrite de sodium.* — L'auteur cite le cas d'une fillette de 8 ans qui a ingéré une seule cuillerée de solution de nitrite de sodium, donnée par erreur au lieu d'un purgatif au sulfovinate de soude. La solution toxique, analysée par M. Villejean, contenait environ le tiers de son poids de nitrite de sodium. Bien que le contenu de la cuillerée ait été en partie rejeté par les vomissements, il s'est produit un rapide abaissement du pouls avec refroidissement des extrémités et bleuissement des lèvres ; puis la mort est survenue au bout d'un quart d'heure. L'auteur exprime le vœu que les nitrites alcalins soient classés, au futur Codex, dans le groupe des *Separanda*.

M. Goris est élu membre résidant.

E. C.

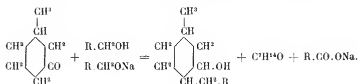
SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du 10 Mars 1905.

MM. Simon et Chavanne ont entrepris l'étude du glyoxylate d'éthyle; ils entretiennent la Société des premiers résultats de leurs recherches.

M. F. March a présenté au nom de M. A. Haller et en son nom personnel, les résultats de leur étude sur l'action des alcoolates de sodium sur la β-méthylcyclohexanone et montré qu'ils réagissent à 200-220° en autoclave, à la fois comme réducteurs et substituants de cette cétone. On obtient par ce nouveau procédé et en une seule opération des *homologues et isomères du menthol*, identiques à ceux que fournit la réduction des méthylalcoylcyclohexanones synthétiques.

Ils ont ainsi préparé les méthylcyclohexanols propylés, isobutylés, isoamylés en position 3 ou 4, leurs phényluréthanes ou leurs éthers acétiques. La réaction qui leur donne naissance peut être représentée par l'équation :



La méthylcyclohexanone échappe en partie à l'alcoylation par suite de sa transformation en alcool correspondant $C^7H^{14}O$.

Séance du 24 Mars 1905.

MM. Vila et Piette exposent leurs recherches sur le sang et l'oxyhémoglobine cristallisée, préparée par la méthode d'Hoppe-Seyler.

Les cristaux qu'ils obtiennent provenant de différents sangs, leurs firent voir au spectroscope, outre les bandes vertes classiques, une bande non définie dans les conditions de leurs expériences et située à $\lambda = 634$. Cette bande peut marquer un rôle d'indicateur, car elle est déplacée ou même peut disparaître sous l'influence de divers agents. Le chlorure de sodium la fait disparaître et peut la placer au $\lambda = 597$ sous l'influence d'une solution concentrée. Les composés fluorés la placent au $\lambda = 612$.

M. G. Urbain présente à la Société les résultats de ses fractionnements des terres sombres du groupe Yttrique. Il a isolé une terre noire dont le poids atomique a été trouvé de 159,5.

M. Halphen indique un procédé pour rechercher l'huile de lin dans l'huile de noix en observant le temps nécessaire à la précipitation des hexabromides en solution éthérée.

M. Maquenne présente à la Société un appareil au moyen duquel il a pu démontrer la formation de l'ozone dans la combustion du gaz d'éclairage en présence de l'air.

M. Lespieau a cryoscopé un certain nombre de corps dans l'acide cyanhydrique. L'alcool, le benzène, le chloroforme ont fourni des résultats très réguliers et très voisins, d'où il résulte que la constante cryoscopique est comprise entre 19,4 et 20. L'acide trichloracétique et l'acide sulfurique pur n'offrent aucune anomalie; si l'on admet la théorie de la dissociation électrolytique, il s'ensuit que ces deux corps ne sont nullement ionisés en solution cyanhydrique; or ce fait est d'accord avec cet autre observé par Kahlenberg que ces solutions sont mauvaises conductrices du courant.

Par contre, l'iodure et le nitrate de potassium, dont les solutions cyanhydriques sont, d'après Kahlenberg, plus conductrices que les solutions aqueuses, ont fourni des abaissements du point de congélation nettement doubles de celles qu'on aurait calculées en utilisant la constante 20; les choses se passent donc ici comme si les deux sels étaient totalement dissociés en deux ions. M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

Bardet : **Sur un pain sans matières amylacées à base de Soja hispida** (25.1.05; X, 57). — Ce pain, destiné à l'usage des diabétiques, est obtenu en triturant la graine de façon spéciale, pour la dégraisser et la rendre panifiable; on ajoute ensuite un peu d'œuf, de beurre et de levure, celle-ci faisant lever la pâte de manière à lui donner l'aspect de brioche mousseline. Chaque morceau de 50 grammes de ce pain donne à l'analyse 14 grammes d'albumine.

Ed. Bonjean : **Eau oxygénée à l'état naissant. Action bactéricide particulière du peroxyde d'hydrogène à l'état naissant** (25.1.05; X, 61). — Il faut 292 milligrammes de peroxyde d'hydrogène par litre d'eau pour tuer tous les germes de l'eau de Seine en six heures de contact. En produisant ce peroxyde à *l'état naissant*, au moyen de peroxyde de calcium, il en faut des doses cinq fois plus faibles pour produire le même résultat dans un temps moins long. Cette activité bactéricide de l'eau oxygénée à l'état naissant se manifeste également bien vis-à-vis des cultures pures des germes typhique, pyocyanique, coli.

Pouchet et Chevalier : **Action pharmacodynamique de l'Ibogaïne** (25.1.05; X, 65). — L'Ibogaïne est un alcaloïde cristallisé, retiré en 1900 du Tabernanthe iboga (apocynacées) par Ed. Landrin. Physalix et Lambert reconnurent que son action toxique s'exerçait surtout sur le système nerveux central et en particulier sur la moelle. On l'utilisa en thérapeutique comme stimulant du système nerveux central et aphrodisiaque. D'après MM. Pouchet et Chevalier, sa toxicité chez le cobaye en injection intra-péritonéale est de 0 gr. 09 à 0 gr. 10 par kilogramme d'animal; chez le chien, en injection intra-veineuse,

elle est de 0 gr. 045 à 0 gr. 050 par kilogramme. Les phénomènes toxiques consistent en excitation violente, symptômes d'ivresse, hallucinations, incoordination motrice, tremblements; puis, surviennent de la paraplégie, de la paralysie motrice et simultanément de l'anesthésie plus ou moins complète; des convulsions tétaniformes. La mort se produit par paralysie généralisée avec arrêt primitif de la respiration, puis arrêt du cœur en diastole inexcitable.

L'Ibogaïne a un pouvoir d'anesthésie locale bien inférieur à celui de la cocaïne et toujours précédé d'une période d'hyperesthésie.

Chez les animaux à sang froid, l'injection produit du ralentissement avec augmentation considérable de l'énergie cardiaque. Ce n'est qu'avec de fortes doses que l'on voit apparaître des phénomènes d'irrégularité. Chez les animaux à sang chaud, les petites doses produisent des phénomènes d'accélération passagère, à la suite desquels on voit survenir du ralentissement avec augmentation de l'énergie cardiaque. Des doses moyennes font assister aux mêmes phénomènes, mais avec une augmentation énorme de l'énergie systolique et de l'amplitude diastolique. A doses un peu fortes, la pression sanguine baisse, le membre des contractions cardiaques s'accroît notablement, puis la pression remonte, le ralentissement s'effectue en même temps que l'amplitude augmente; si la dose est plus considérable, la pression reste basse et l'on assiste à la phase d'arythmie, puis la pression tombe de plus en plus, les irrégularités se font plus nombreuses et l'énergie cardiaque diminue jusqu'à ce que la mort du cœur arrive en diastole.

A doses fortes, on constate un ralentissement des mouvements respiratoires, puis une accélération, avec tremblements généralisés, et enfin la respiration devient spasmodique, de plus en plus superficielle et s'arrête.

Dans les cas mortels, on observe des phénomènes de congestion du foie, de la rate et des reins.

L'Ibogaïne augmente notablement les phénomènes d'oxydation intime de l'organisme. A doses fortes, on constate un abaissement des oxydations.

En résumé, ce médicament est un névrosthénique, un tonicardiaque et un excitant de la nutrition. M. Huchard emploie avec succès depuis quatre à cinq mois le chlorhydrate d'ibogaïne sous forme de dragées ou de pilules à la dose de 0 gr. 01 à 0 gr. 03 par jour, dans le traitement de la grippe, la convalescence des maladies infectieuses, la neurasthénie, et chez un certain nombre de cardiaques atteints de dilatation atonique du cœur.

Brissemoret et Ambard : **De l'acidification de certains viscères et spécialement de celle du foie et de la rate considérée comme signe certain de la mort** (8. 2. 05; X, 95). — On sait que chez le vivant le foie et la rate possèdent une réaction alcaline appréciable en papier de tournesol et qu'inversement, quelque temps après la mort, ces mêmes viscères présentent vis-à-vis du même réactif une réaction d'une acidité progressivement croissante. Cette réaction acide apparaît rapidement après la mort, et ce phénomène est absolument constant. Pour le mettre en évidence, on ponctionne ces viscères à l'aide d'une aiguille, longue de $0^{m},07$ à $0^{m},08$, montée sur une seringue de Luer, et on dépose l'ensemble de pulpe et de sang ainsi recueilli sur le papier de tournesol, sur la face opposée duquel apparaît une tache rouge caractéristique. L'acidité du foie après la mort n'est pas due à des agents microbiens, mais à l'autolyse, comme l'a démontré Magnus Lévy. Cette acidité semble due à des acides gras (lactique, acétique, etc.).

Bardet : **Mécanisme de l'action des analgésiques, et notamment du pyramidon dans la migraine** (8, 2, 05; X, 98). — L'auteur a constaté que, dans les cas où l'origine gastrique de la crise de névralgie n'était point douteuse, l'emploi des analgésiques donnaient d'excellents résultats, à la condition que l'accès migraineux eût pour cause la stase gastrique avec fermentation. Mais si l'accès reconnaissait comme cause un gastroxynsis avec hypersécrétion chlorhydrique, l'effet du médicament était non seulement nul, mais encore on pouvait constater une exacerbation notable de la crise. C'est que, dans le premier cas, on a affaire à des estomacs qui réagissent moins, d'où l'action généralement favorable; tandis que, dans le second cas, l'estomac, violemment irritable, supporte mal un médicament irritant. L'auteur a donc cherché s'il n'arriverait pas à pouvoir, par un artifice, utiliser l'action analgésiante des aromatiques, tout en ménageant la susceptibilité de la muqueuse.

Pour calmer les accès paroxystiques chez les hypersthéniques, il donne d'abord des alcalins associés à des calmants (bicarbonate de soude, carbonate de chaux, magnésie hydratée, s. n. de bismuth, poudre d'opium, poudre de racine de belladone, picrotoxine, etc.), puis, plus tard, du pyramidon. Contre les accès migraineux chez les hyposthéniques atteints de fermentations anormales avec stase, il administre d'emblée les alcalins, et immédiatement après le pyramidon.

S. Dubois : **Les agents physiques et la psychothérapie** (22.2.05; X, 105).

P. Gallois : **Traitement du botryomycome** (22.2.05; X, 115).

R. Laufer : **Détermination quantitative de la ration des tuberculeux. Les limites de la suralimentation. Le sucre chez les tuberculeux** (22.2.05; X, 118).

Ed. Désesquelle.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Syndicat régional des Pharmaciens de Douai.

Bureau pour 1905. — *Pr.* : M. Bertiaut ; *Tr.* : M. Lesurque ; *Sec.* : M. Pollet.

Société et Syndicat des Pharmaciens de Seine-et-Marne.

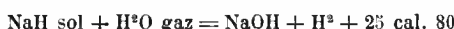
Bureau pour 1905. — *Pr.* : M. Antheaume, à Provins ; *Sec. gén.* : M. Berthon, à Coulommiers ; *Tr.* : M. Sourdel, à Fontainebleau ; *Membres* : MM. Heulot, Roy, Deiss, Dumée, Langlet, Dedet, Julien Perrochon, Robin.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES

DE FORCRAND : **Chaleur de formation de l'hydrure de sodium** (10.4.05 ; **140**, 990). — On a d'après la chaleur de dissolution de l'hydrure dans l'eau :



$$NaH \text{ sol} + H^2O \text{ gaz} = NaOH + H^2 + 25 \text{ cal. } 80$$

D'où



$$Na \text{ sol} + H \text{ gaz} = NaH \text{ sol} \quad + 16 \text{ cal. } 60$$

LEBEAU : **Sur l'emploi des métaux ammonium en chimie organique ; préparation des carbures forméniques** (10.4.05 ; **140**, 1042). — Voyez à la *Société Chimique*, p. 45.

LESPIEAU ET CHAVANNE — **Liquéfaction de l'allène et de l'allylène** (10.4.05 ; **140**, 1035). — On a trouvé :

	$CH^3.CH:CH^2$ ou allylène	$CH^2:C.CH^2$ ou allène.
Point de fusion	— 110°	— 146°
— d'ébullition	— 23°,5	— 32°
— critique.	+ 129°,5	+ 120°,75

V. AUGER : **Sur l'acide acétyl-lactique** (3.4.05 ; **140**, 938). — En faisant réagir le chlorure d'acétyle sur le lactate de calcium ou l'acide lactique et l'anhydride acétique sur l'acide lactique on obtient l'acide acétyl-lactique $CH^3.CH(O.CO.CH^3).CO^2H$ sous forme d'une masse cristalline incolore, fusible à 39-40°, distillable vers 148-150° sous 50 mm. Ce corps diffère des produits décrits par Wislicenus et Siegfried sous le nom d'acide acétyl-lactique.

FRÉBAULT : **Hydrogénation de benzonitrile et du paratolunitrile** (10.4.05 ; **140**, 1036). — En opérant au moyen du nickel réduit, suivant la méthode de Sabatier et Senderens, et chauffant à 250°, on a obtenu avec le benzonitrile un mélange de benzylamine et de dibenzylamine à poids égaux. Avec le p-tolunitrile, on a eu des homologues. M. D.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

CALMETTE et BRETON : **Note sur l'infection ankylostomiasique expérimentale chez le Chien** (21, 3, 05 ; LIII, 312).

GUGLIELMINETTI : **La poussière des routes (hygiène de la voirie)** (28, 3, 05 ; LIII, 323).

Le Dentu: **Anévrisme traumatique du tronc tibio-péronal ou de l'artère tibiale postérieure près de son origine guéri par des injections sous-cutanées de sérum gélatiné** (11, 4, 05; LIII, 365).

R. Brunon: **Le lait de vache stérilisé; sa valeur nutritive** (18, 4, 05; LIII, 396). — Les conclusions de l'auteur sont les suivantes :

1° La valeur nutritive du lait doit se mesurer, non par l'expérimentation ou par l'analyse du lait, mais par l'état des nourrissons qui le reçoivent;

2° Le lait de vache stérilisé à l'autoclave à 102° pendant quarante-cinq minutes conserve sa valeur nutritive;

3° La modification du lait qui enlève 1/3 de la caséine paraît augmenter sa digestibilité. Elle n'est la cause d'aucun accident.

La suralimentation est la cause fréquente des accidents d'entérite;

4° La Goutte de Lait a élevé facilement des enfants sains et elle a guéri de l'entérite 1.500 enfants gravement atteints;

5° Grâce à une installation spéciale elle a élevé au lait cru quelques enfants paraissant ne pouvoir pas assimiler le lait stérilisé.

L. Martin et J. Giraud: **Sur un cas de Trypanostomiase chez un blanc** (25, 4, 05; LIII, 430).

Golesceano: **Critique sur les gargarismes et les avantages des grandes irrigations bucco-pharyngées** (9, 5, 05; LIII, 451). — Il résulte d'expériences faites par l'auteur que les piliers antérieurs et le voile du palais sont partiellement touchés par l'eau du gargarisme, et que les amygdales, les piliers postérieurs, la base de la langue, et l'épiglotte ne le sont jamais sur aucun point. Il faut donc voir dans le gargarisme, avec divers auteurs, une thérapeutique tout à fait illusoire, à laquelle M. Golesceano préfère, dans tous les cas, les grandes irrigations bucco-pharyngées. Aux irrigations on peut substituer les inhalations de vapeur chaude entre 60 et 75°.

El. Metchnikoff et Em. Roux: **Recherches microbiologiques sur la syphilis** (16, 5, 05; LIII, 469). — Cette communication est reproduite *in extenso* dans le numéro de juin de notre journal.

Suarez de Mendoza: **Nouvelle contribution au traitement des corps étrangers de l'œsophage** (23, 5, 05; LIII, 484).

P. Fabre (de Commentry): **Le venin des hyménoptères** (23, 5, 05; LIII, 487). — Dans le groupe des hyménoptères porte-aiguillon, les Abeilles, nos Fourmis indigènes sont relativement bien moins dangereuses que les Guêpes, les Frelons et les Bourdons. Les accidents occasionnés par les piqûres de Guêpes sont plus fréquents, sinon toujours plus sérieux encore que ceux provoqués par la piqûre des Bourdons. Souvent suivies d'urticaire, ces piqûres s'accompagnent presque toujours d'un état syncopal immédiat.

Parmi les autres hyménoptères capables de produire des piqûres fort douloureuses, on pourrait citer même les *ichneumons*, les *polestes*, certains *pompiles*, et en particulier le *pompil du Natal*. Les effets des piqûres d'hyménoptères sur l'homme sont locaux et généraux: les symptômes locaux consistent en une petite plaie souvent insignifiante s'accompagnant habituellement de rougeurs, d'une vive cuisson et de gonflements; souvent il y a œdème. Parfois il survient de la lymphangite du membre avec engorgement des ganglions. Quelquefois aussi apparaît autour du point lésé une éruption généralement vésiculeuse et qui peut devenir purulente. D'autres fois aussi surviennent au bout de quelques jours des abcès, ayant pour point de départ

Exposition Universelle, Paris 1889 : MÉDAILLE D'OR

Exposition de Bruxelles, 1897 : DEUX GRANDS PRIX

Exposition Universelle Paris 1900 : GRAND PRIX

CHASSAING & CIE

6, avenue Victoria, PARIS

Produits Pharmaceutiques et Physiologiques

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DIASTASE-PARIS

Usine à ASNIÈRES (Seine)



PEPSINE $\frac{C}{C}$

		Titres	Kil.
PRINCIPALES	Pepsine amylacée.	20	35
	Pepsine extractive.	50	85
	Pepsine en paillettes . . .	50	95

(Titres du Codex français.)

PEPTONES $\frac{C}{C}$

Sèche, granulée ou spongieuse, représentant 8 à 9 fois son poids de viande fraîche. Kil. 40

Liquide, 2 fois — — » 12

PANCRÉATINE $\frac{C}{C}$ Titre 50 Kil. 120

DIASTASE $\frac{C}{C}$ . . . . Kil. 120

PEPSINES $\frac{C}{C}$ sous toutes formes et à tous titres, sur la demande de MM. les pharmaciens ; prix proportionnels aux titres. Les titres sont garantis et établis après essais de **peptonisation** et non de **dissolution** de la fibrine.

Remises sur ces prix suivant l'importance des commandes

PRODUITS SPÉCIAUX

Vin de Chassaing, à la Pepsine et à la Diastase (Dyspepsies).

Phosphatine Falières, Aliment des enfants.

Véritable ***Poudre laxative de Vichy*** du Dr L. SOULIGOUX.

Sirop et ***Bromure de potassium granulé de Falières.***

Produits du Dr Déclat, à l'acide phénique pur.

Neurosine Prunier (*Phospho-Glycérate de Chaux pur*), *Neurosine* (sirop), *Neurosine* (granulée), *Neurosine* (cachets).

Comprimés Vichy-Etat (aux sels naturels de Vichy-Etat).

Eugéine Prunier (*Phospho-Mannitate de fer*).

la piqûre. On a même cité des cas de phlegmon d'un membre et même des faits de gangrène locale.

Presque toutes les fonctions de l'organisme peuvent être troublées à la suite de cas de piqûre : les fonctions de circulation (fréquence ou ralentissement du pouls, palpitations cardiaques, troubles des vaso-moteurs, etc.) ; les fonctions digestives (nausées, vomissements, diarrhée); les fonctions respiratoires (dyspnée); les fonctions nerveuses soit périphériques (douleurs, hypéresthésie, anesthésie, etc.), soit centrales (délire, folie même, etc.) ; les fonctions sensorielles (troubles de l'ouïe, de la vue, etc.); les fonctions de sécrétion (salivation abondante, diurèse, sueurs profuses, etc.).

Le traitement local consiste en application immédiate, sur la région piquée, d'eau de chaux, d'ammoniaque liquide, de vinaigre. Le sel de cuisine apposé sur la piqûre et des solutions concentrées de sel marin qu'on fait avaler, en cas de piqûre du pharynx par la Guêpe, sont spécialement recommandables

Comme traitement général, on devra favoriser l'élimination du venin 1° par la peau, en provoquant la sueur par des liquides chauds aromatiques et additionnés de stimulants diffusibles, esprit de Mindérérus, éther, menthe, etc.; 2° par les reins, en employant les diurétiques; 3° par les voies digestives, à l'aide de vomitifs, de purgatifs et de lavements évacuants, etc.

On a essayé d'obtenir une certaine immunité contre les effets du venin des Hyménoptères, en ayant recours à des piqûres systématisées de ces insectes. Mais il reste beaucoup à faire dans cette voie, et les physiologistes auront, par de nouvelles expériences, à élucider bien des questions encore obscures dans la nature et l'évolution de ces intoxications.

Enfin, on a cherché depuis fort longtemps à utiliser dans la thérapeutique les produits de plusieurs de ces Hyménoptères : les Guêpes (dans les obstructions des reins et de la vessie); les Abeilles et les Fourmis, en leur entier (sous forme de cataplasme), en élixir, en produits distillés (contre la lèpre, les maux d'oreilles), enfin à l'état d'acide formique ou encore de formiate de soude.

F. Ostwalt : **Traitement de la névralgie faciale rebelle** (30, 5, 05 ; LIII, 513). — L'auteur pratique des injections profondes d'alcool cocaïné ou stovaïné, injections dirigées sur les différentes branches du trijumeau au point de leur sortie du crane.

A. Manouvriez (de Valenciennes). **Eaux salées de filtration rendant certaines mines de houille réfractaires à l'infestation par les larves d'ankylostome** (30, 5, 05; LIII, 514).

A. Poncet et R. Leriche: **Tuberculose inflammatoire, ses localisations multiples, en particulier sur l'estomac, l'intestin, etc.** (30, 5, 05; LIII, 532).

Ed. Desesquelle.

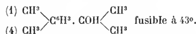
SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE PARIS

Séance du vendredi 14 Avril 1905.

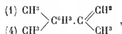
M. Marguery a repris l'action des chlorures d'acides sur les xylènes, en présence du chlorure d'aluminium et a étudié l'action de différents réactifs sur les xylylcétones.

En simplifiant les méthodes employées précédemment, il a obtenu l'acétylparaxylène avec un rendement de 80 %; il bout à 105° sous 12 mm., son oxime fond à 67° et sa semicarbazone à 172°.

La méthylparaxylylcétone donne avec I-Mg-CH^3, le diméthylparaxylylcarbinol :



Cet alcool tertiaire, déshydraté par l'acide oxalique desséché, donne l'isopropénylparaxylène :



bouillant à 189-190° (non cor.) sous 747 mm. Ce carbure fixe 2 atomes de brome et perd ensuite facilement HBr.

L'isopropénylparaxylène traité en solution alcoolique par I et HgO donne seulement l'iodhydrine correspondante, qui, traitée par NO^3Ag en solution alcoolique, donne par transposition moléculaire (comme l'a montré M. Tiffeneau, pour le méthoéthénylphène) une cétone bouillant à 131-133° sous 21 mm. L'auteur continue cette étude.

M. Lindet a montré l'influence retardatrice que possède l'arsenic et ses composés sur la formation de la rouille; on ne trouve dans le commerce ni fer ni acier arsenical, et cette observation ne semblait pas comporter d'applications immédiates. M. Nay de Mézence a pu, grâce à l'obligeance de la Société parisienne de cémentation, exploitant les procédés J. Lecarme, faire cémenter superficiellement à l'arsenic une tôle d'acier; ainsi que le montrent les échantillons, l'acier cémenté à l'arsenic a résisté à la rouille, tandis que le témoin, exposé en même temps à l'air humide, s'est recouvert d'oxyde de fer.

Séance du 12 Mai 1905.

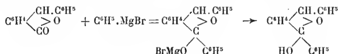
M. Trillat, en collaboration avec M. Sauton, présente une note sur un procédé de recherche de l'ammoniaque dans le lait et sur l'interprétation que l'on peut en tirer dans le domaine de l'hygiène. Ce procédé est basé sur l'action du trichlorure d'iode qui a la propriété de déféquer le lait et de donner en même temps dans le filtrat saturé par l'eau de chaux la coloration noire de l'iodure d'azote qui caractérise l'ammoniaque.

Les auteurs ont étudié les causes de la formation de cette ammoniaque dans le lait en pratiquant des ensemencements avec des germes divers : ils ont reconnu que le lait normal n'en contenait pas et que la présence de l'ammoniaque dans un lait devait le faire considérer comme suspect.

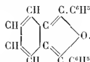
MM. Trillat et Sauton ont étudié aussi une nouvelle méthode de dosage de la matière albuminoïde du lait basée sur l'action insolubilisante de l'aldéhyde formique en présence d'un acide à chaud. En opérant dans des conditions déterminées, la matière albuminoïde, au lieu d'être coagulée, est obtenue à l'état de poudre qui est ensuite facilement lavée et dégraissée.

M. A. Guyot expose les résultats de recherches effectuées en collaboration avec M. J. Catel sur les dérivés du benzodihydro-furfurane.

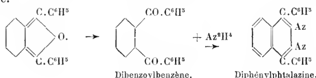
En traitant la monophénylphtalide par le bromure de phénylmagnésium, ils ont obtenu le diphényloxy-αα'-benzo-β.β'-dihydro-α.α'-furfurane :



Ce composé ne présente pas de point de fusion défini; il perd en effet avec la plus grande facilité un molécule d'eau par dessiccation à l'étuve ou mieux par addition d'une goutte d'HCl à ses solutions alcooliques ou même par simple ébullition de ses solutions acétiques et se transforme quantitativement en un produit cristallisé en feuillets dorés, d'un jaune intense, dont les solutions benzéniques présentent une fluorescence verte de toute beauté, dont la formule de constitution est la suivante :



Ce corps se transforme facilement par oxydation en o-dibenzoylbenzène, à partir duquel on peut, par l'hydrate d'hydrazine, obtenir une diphénylphtalazine.



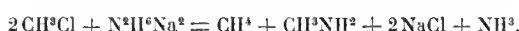
Dibenzoylbenzène. Diphénylphtalazine.

Cette phtalazine est fortement basique; elle se dissout facilement dans les acides minéraux dilués et donne un chloroplatinate bien cristallisé.

M. Lebeau fait une communication concernant l'emploi des métaux ammonium en chimie organique. L'action de ces composés sur les dérivés monosubstitués des carbures saturés conduit à la préparation des carbures correspondants. En même temps on obtient une amine primaire.

Le pouvoir hydrogénant du métal ammonium est dû à sa transformation en amidure et l'amidure réagissant sur le dérivé halogéné fournit l'amine. Ce résultat a pu être vérifié dans l'action directe de l'amidure sur le dérivé halogéné.

Le chlorure de méthyle fournira par exemple du méthane et de la monométhylamine :



$$2\,CH^3Cl + N^2H^6Na^2 = CH^4 + CH^3NH^2 + 2\,NaCl + NH^3.$$

Le pouvoir hydrogénant des métaux ammonium permet la transformation des dérivés perchlorés des carbures : le tétrachlorure de carbone donne du méthane pur. M. D.

SOCIÉTÉ DE THÉRAPEUTIQUE

G. Baudet. — **Dangers de la suralimentation chez les malades soupçonnés de tuberculose** (8.3.05; X, 140).

Edg. Hirtz : **Intoxication larvée par l'oxyde de carbone** (8.3.05; X, 140). — Après avoir rappelé que dans un ouvrage publié en 1896 sur les asphyxies, les gaz, les vapeurs et les anesthésiques, le professeur Brouardel a passé en revue tous les modes d'asphyxie par le gaz oxycarboné, l'auteur cite l'observation d'un malade qui présenta une forme d'asphyxie insidieuse par l'oxyde de carbone caractérisée par de la céphalée, des vertiges, des phénomènes d'*angor*

REVUE GÉNÉRALE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE

FONDÉE PAR

Charles FRIEDEL et **George F. JAUBERT**

Membre de l'Institut
Professeur de chimie organique à la Sorbonne.

Docteur ès sciences
Ancien préparateur de chimie à l'École polytechnique.

Directeur : GEORGE F. JAUBERT

La *Revue Générale de Chimie pure et appliquée* paraît le 5 et le 20 de chaque mois, et forme chaque année deux volumes d'un total de deux mille et six cents pages.

Paris, Seine, Seine-et-Oise, 20 fr. — Départements, 22 fr. 50. — Étranger, 25 fr.

Prix du Numéro : 1 fr. 50

Un numéro spécimen de la *Revue Générale de Chimie pure et appliquée* est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : Paris, 155, boulevard Malesherbes.

TÉLÉPHONE 522.96

pectoris. L'enquête démontra que l'asphyxie avait été produite par le mauvais état du calorifère à air chaud situé dans la cave. Dans d'autres observations citées par l'auteur, on retrouve les mêmes phénomènes d'intoxication et en outre des migraines à forme ophtalmique, du scotome scintillant, de la faiblesse musculaire, des névralgies et des névrites, de l'anémie progressive, etc.

A. MAYOR : **Effets cardiovasculaires du Dormiol et de l'Hédonal. Etude expérimentale** (22.3.05; X, 155). — Le chloral, à côté de ses qualités incontestables, possède des défauts dont le plus important est son action déprimante à l'égard de l'appareil cardiovasculaire. L'un des principaux mérites que peut ambitionner un succédané nouveau du chloral, est celui de n'atteindre ni le cœur, ni les vaisseaux. D'expériences faites sur le lapin et sur le chien, il résulte que le chloral abaisse la tension sanguine d'une façon plus considérable que ne le font et le dormiol et l'hédonal. Quant aux battements du cœur, ils s'accélèrent avec l'un comme avec l'autre de ces trois médicaments.

CH. AMAT : **Greffes cutanées et membrane coquillière de l'œuf de poule** (22.3.05; X, 165). — L'auteur dépose à la surface des plaies ne suppurant plus, en des points différents, des fragments de un centimètre carré environ du feuillet interne de la membrane coquillière de l'œuf de poule. Chaque greffe est séparément recouverte d'une lamelle de papier d'étain, le tout maintenu par un pansement sec aseptique. Cette méthode fut signalée par l'auteur dans un mémoire paru dans les *Archives de médecine militaire* en mars 1895.

M. COURTADE, à propos de cette communication rappelle que BERTHOLD se servit du même procédé pour obturer les perforations du tympan après arrêt de l'écoulement; les résultats en sont consignés dans un mémoire publié par BERTHOLD en 1886.

R. BLONDEL : **Greffes vaginales pratiquées au moyen de lambeaux de phlyctènes par vésicatoires. Création d'un vagin artificiel** (12.4.05; X, 172).

G. BARDET : **Nouvel inhalateur pour le traitement des maladies des voies respiratoires** (12.4.05; X, 177). Cet inhalateur, imaginé par M. CH. RUATA (de Pérouse), permet de faire un traitement prolongé par les antiseptiques usuels, pendant toute la durée de la veille et même pendant la nuit. Il se compose d'un cornet à monture d'aluminium, que le malade s'applique au-devant de la bouche et du nez. Deux petites plaques d'éponge sont disposées au dedans et sont destinées à recevoir quelques gouttes de l'antiseptique choisi.

MIROVITCH : **De l'influence de l'automobilisme et du cyclisme sur la vision. Présentation de lunettes sportives** (12.4.05 ; X, 178).

MAURICE FAURE : **Gymnastique d'autrefois et gymnastique d'aujourd'hui** (12.4.05; X, 186).

G. BARDET : **Nouvel appareil pour l'emploi du chlorure d'éthyle** (10.5.05; X, 199). — Cet appareil, imaginé par M. PALMER, présente un nouveau dispositif de fermeture qui consiste en deux ressorts placés de chaque côté de la tête de l'appareil, et permettant, quand on les presse avec les doigts, de soulever légèrement la partie supérieure du tube éjecteur, ce qui dégage l'ouverture et laisse passer le liquide.

F. RAYMOND et A. ZIMMERN : **Essai de radiothérapie et neuro-pathologie** (10.5.05; X, 200.) — Dans deux cas de névralgie faciale à forme grave et de date ancienne, les auteurs ont obtenu au bout de quatre et sept séances une

sédation très notable des douleurs. La radiothérapie a paru exercer une action sédative manifeste chez une dizaine de tabétiques atteints de douleurs fulgurantes et de douleurs de crises gastriques. C'est seulement dans le cas de douleurs nettement localisées qu'on peut espérer quelque amélioration des rayons X.

F. Berlioz (de Grenoble) : **Etude sur l'emploi du narcyl dans la toux, spécialement chez les tuberculeux** (10.5.05; X, 203). — L'auteur n'a pas constaté chez les tuberculeux la cessation complète de la toux, mais seulement la disparition des quintes inutiles. L'évacuation des mucosités bronchiques n'est donc nullement entravée. On peut donner des doses variant de 0 gr. 06 à 0 gr. 10 de narcyl par jour. Deux malades en ont pris pendant trente jours de suite, à raison de 0 gr. 08 par jour sans inconvénient pour les autres fonctions. Le narcyl exerce une influence plutôt favorable sur la nutrition, et relève le coefficient d'oxydation. Il n'a aucune influence sur la circulation, ne trouble ni l'appétit, ni la digestion.

Yvon : **Posologie des préparations pharmaceutiques** (10.5.05; X, 211). — Il existe dans les formulaires une grande discordance entre la posologie des produits en nature et celle des préparations pharmaceutiques qui en dérivent. Il résulte de ces faits que le médecin se plaint souvent à tort de l'infidélité des médicaments qu'il a prescrits ; il a, sans le savoir, administré des doses beaucoup trop faibles. Ed. D.

COMMUNICATIONS

DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES

Société et Syndicat des Pharmaciens d'Eure-et-Loir.

Bureau au 9 *avril* 1905. — Pr. : M. V. GILBERT, à Chartres ; Sec.-tr. : M. LHUILLIER, à Chartres; Conseillers : MM. DUBOURG, à La Loupe, SEIGNEURY, à Dreux, HAUVESPRE, à Courville, CRAPEZ, à Châteauneuf, COSNARD, à Châteaudun, TROUVÉ, à Nogent-le-Rotrou.

Société de Pharmacie d'Indre-et-Loire.

Bureau pour 1905. — Pr. : M. PERCHERY; V.-pr. : MM. JAVILLIER, AUDOUCET; Sec. : M. LUCAT; Tr. : M. BOIRET; Conseillers : MM. DESBORDES, CHEVALLIER, BONAMY.

Syndicat des Pharmaciens des Landes.

Bureau pour 1905-1906. — M. GRANDEUR; Sec. : M. BEAUCLAIR-LAFAYE; Tr. : M. DARAIGNEZ; Membres : MM. SAINTOREUS, DUCUNG, DUCAMP, HIPOLITE fils.

Fédération du Sud-Ouest et du Centre.

Bureau : Pr. : M. GRANDEUR, à Mont-de-Marsan; V.-pr. : MM. AMBLARD, à Riom, BADUEL, à Murat, LAFON, à Ambares; Sec.-gén. : MM. BOUTES, à Muret, BOUQUET, à Bordeaux; Tr. ; M. CHASTAN, à Toulouse; Tr.-adj. : M. GACHES, à Roquecourbe; Rédacteur du bulletin : M. TUJAGUES, à Lombez.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, I, rue Cassette.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.